

Abonnements par la poste :

Édition quotidienne	
CANADA.....	\$6.00
Etats-Unis et Empire Britannique ..	\$8.00
UNION POSTALE	\$10.00
Édition hebdomadaire	
CANADA.....	\$2.00
ETATS-UNIS ET UNION POSTALE..	\$3.00

Directeur: HENRI BOURASSA

La question des frontières

Un aspect particulier de la question irlandaise

Le projet de loi britannique ratifiant le texte de la constitution de l'Etat libre d'Irlande n'attend plus que la sanction royale.

Il peut être utile d'indiquer tout de suite les grandes lignes de l'un des problèmes qui vont maintenant se poser à l'attention du public.

Théoriquement, la constitution qui vient d'être approuvée s'applique à toute l'Irlande, mais un dispositif spécial du traité de Londres réserve à ce que l'on appelle l'Irlande du Nord le droit de s'excepter de la juridiction de l'Etat libre. Ce droit, les chefs de l'Irlande du Nord ont manifesté l'intention d'en user immédiatement. On annonce que, dès jeudi, le parlement de Belfast se réunira pour poser l'acte législatif nécessaire à la séparation.

Automatiquement alors surgira la question des frontières.

La ligne de division instituée par le traité de Londres ne tient compte ni de la tradition historique, ni des conditions géographiques, ni du vœu réel des populations. C'est un fait que nous avons plus d'une fois signalé et qui n'est pas du reste contestable. On a casé dans l'Irlande du Sud le comté de Donegal qui contient la pointe septentrionale extrême du territoire irlandais; on a divisé l'Ulster traditionnel, jetant six de ses comtés dans l'Irlande du Nord et trois dans celle du Sud; enfin, on a maintenu sous l'autorité du gouvernement de Belfast deux comtés au moins qui viennent, aux dernières élections britanniques, de déclarer qu'ils n'en veulent point. L'objet évident de cette division arbitraire était, d'une part, d'assurer aux unionistes une maîtrise qui serait devenue précaire, si la juridiction du parlement de Belfast s'était étendue à toute la vieille province de l'Ulster, de l'autre, de ne point réduire à l'état squelettique l'empire attribué à ce parlement. C'est pourquoi on a rejeté dans l'Irlande du Sud trois comtés qui eussent peut-être fait pencher la balance contre les unionistes et conservé deux autres comtés qui, sans mettre en péril la prépondérance unioniste, fortifiaient les ressources territoriales et économiques du gouvernement de Belfast.

La division était au reste si évidemment arbitraire que le traité même prévoyait une rectification de frontières. Cette rectification, qui devait être faite par une commission spéciale composée d'un représentant de l'Irlande du Sud, d'un représentant du gouvernement de Belfast et d'un tiers désigné par le gouvernement britannique, Michael Collins et sir James Craig ont, dès l'hiver dernier, tenté de l'opérer d'un commun accord et par des négociations directes; mais ils n'ont pas tardé à s'apercevoir qu'ils n'entendaient pas de la même façon les termes du traité. Collins croyait à une rectification qui ferait passer sous l'autorité du parlement du Sud tous les territoires nationalistes. Craig ne songeait qu'à des modifications de détail. Les négociations tombèrent, mais le problème subsistait et l'heure approche où il faudra lui donner une solution.

Dès lundi, sir James Craig, premier ministre de l'Irlande du Sud, déclarait que, pour sa part, il ne consentait point à l'établissement d'une commission des frontières. Il suggérait que l'on agit plutôt par négociations directes entre le gouvernement de Belfast et celui de Dublin. C'est le procédé déjà essayé et qui n'a point réussi. Donnera-t-il demain de meilleurs résultats?

Il n'affecte, on le voit, que le mode de décision. Il est vrai, par contre, que tant que durera le désaccord, qui peut se prolonger aussi longtemps que le voudra l'un des partenaires, il laisse le gouvernement de Belfast en possession de vastes territoires réclamés par les gens du Sud, tandis que le verdict d'une commission réglerait forcément la question dans un délai plus ou moins limité.

Omer HEROUX.

pas déshonorés, pour s'appeler honorables ni abaissés pour s'élever. Pas de portefeuilles en cette Chambre! Quelle bénédiction! Cette chose convoitée et souillée est la cause de bassesses et de renements innombrables. On ne saura jamais en quelle estime il faut tenir les ministres sans portefeuille. Moi, je suis parfois tenté de faire une gémissante devant M. Aurèle Lacombe. Par-dessus le marché, tous ministres sans travail! Ils le sont tous plus ou moins dans tous les pays, même les ministres du travail, car le sous-ministre et les fonctionnaires accomplissent la besogne, mais l'engorgement pose au tâcheron.

En général, l'engorgement pose, tout simplement. Le contact du portefeuille sacro-saint fait croire aux cruches les plus authentiques qu'elles sont des bouteilles d'élixir, à des gaffeurs qu'ils s'égarent aux grands hommes d'Etat, à de mauvais rhétoriciens qu'ils sont des monstres. Point de ces glorieux LaFontaine, point de ces glorieux bouffons. Les ministres ne paraissent pas soufflés comme des vessies, parce qu'ils ne sont pas creux.

Aucun ministre n'est directeur de grande compagnie, millionnaire, acquiescent à des apaches de la finance, compromis dans des combinaisons louches, pourri d'impopularité. Quel parlement élyséen, s'écrie-t-on, mes amis!

Pas de socialisme d'Etat, pas d'autocratie érigée en système! Et les députés ne reçoivent pas d'indemnité et se contentent, pour toute rémunération, des applaudissements du public et des sourires de ces dames.

La foule encombre les galeries. Personne n'a encore ronflé durant les débats. Les orateurs ont de l'humour, de la fantaisie, de la verve et ne se gèlent pas trop. De l'esprit en Chambre, ma chère, est-ce la fin du monde?

Vous direz que tout cela n'est pas très sérieux. Mais qui prend le parlement au sérieux? C'est souvent lorsqu'elle se montre la plus sérieuse, dans un vote de censure, par exemple, qu'une Chambre est la plus bouffonne. Aussi, pour employer le style du reportage, nos députés en herbe pourraient exagérer leur gaité sans discréditer davantage une institution que la moutonnerie de certaines Chambres — très loin, très loin de la province de Québec — a crût de ridicule, depuis la plante des pieds jusqu'à la pointe des cheveux. La parodie de parlement, ce n'est pas à la salle LaFontaine qu'on la joue.

E. S.

Bloc-notes

Les affaires Robert

Le Devoir a dénoncé il y a des semaines les pouvoirs extraordinaires que le groupe Robert demande à la législature, à Québec, de lui reconnaître dans une cinquantaine de comités de la province. Plus récemment, l'Événement et ensuite le Soleil ont signalé les périls de cette législation exceptionnelle. La semaine dernière, la Presse s'est aussi prononcée contre les trois bills Robert. Lundi dernier, la Gazette y allait, elle aussi, de ses protestations. Tout cela, sans parler des articles de quelques hebdomadaires, dont le Matin, contre ces mêmes projets de lois. D'une part, ceux-ci heurtent les intérêts du public; mais cela ne suffirait peut-être pas à les faire écarter. Il se trouve que, du même coup, les pouvoirs que demande le groupe Robert heurtent les intérêts de deux ou trois groupes financiers en lutte avec le groupe Robert, ou qui se sentiraient amoindris, si la nouvelle combinaison allait se faire consentir, au bénéfice de bailleurs de fonds américains, des privilèges que personne n'a pu obtenir jusqu'ici. Pris ainsi entre l'enclume et le marteau, les projets de M. Robert courent risque d'être réduits à néant. Et ce sera tant mieux pour le bien public, même si cela doit profiter à des entreprises déjà existantes.

Libre?

"Dire que nous avons la liberté de presse en cette province, c'est une erreur, si on ne s'y connaît pas, c'est un mensonge, si on est au courant des choses de presse chez nous. Non, notre presse n'est pas libre. De par la loi et de par les faits notre presse est en plus mauvaise posture que toute autre. Le patronage politique est, on ne peut le nier, un ennemi hypocrite mais terrible pour la liberté de la presse. Le patronage politique ligue toute une partie de la presse en la faisant vivre", écrit le Progrès du Saguenay, dans un article où il commente entre autres choses la portée de la dernière loi Taschereau-Roberts. De son côté, un autre hebdomadaire indépendant, le Saint-Laurent, — libéré de tout esprit de parti depuis quelques mois, en changeant heureusement de propriétaire, — qualifie de plateaux réactionnaires cette même loi. Il ne reste, pour la défendre, que la presse ministérielle, celle qui est gâtée de piastres et n'a pas droit de penser toute seule.

Le français

Nous publions ailleurs, aujourd'hui, la version de M. Walter Pratt, des chemins de fer d'Etat sur l'emploi de fonctionnaires bilingues à bord des convois qui circulent dans notre province. Selon M. Pratt, s'il y a eu des changements, cela dépend des exigences de certains syndicats d'employés qui veulent imposer leur volonté à la commission d'administration, sans se préoccuper de la langue. M. Pratt affirme qu'il travaille et réussira finalement à ce que des fonction-

Destruction du presbytère d'Oka

Propos d'Ottawa

Après l'élection de Lanark

La victoire du conservateur n'a rien d'étonnant — Les partis restent de la même force — Un progressiste passe du côté du gouvernement.

Ottawa, 4. — Les politiciens sont friands d'élections partielles qui leur donnent, de temps en temps, une idée juste de leur popularité dans le pays, pendant leur terme parlementaire. Cependant ils n'épargnent rien pour faire rendre aux électeurs le verdict qui serait cher à leur cœur, ni les discours, ni les orateurs, ni les moyens plus directs de persuasion et d'adoucissement.

C'est ainsi que, dans Lanark, conservateurs et libéraux avaient mobilisé toutes leurs forces pour remporter la victoire. M. Meighen et M. King, de même que des ministres onctueux, comme M. Low, M. Murdoch, et M. Motherwell, qui vient de l'Ouest, avaient parlé à diverses reprises dans le comté pour convaincre les électeurs. On sentait que le résultat pouvait avoir de l'influence sur l'avenir, que l'adversaire se glorifierait de son triomphe et que le combat était très important.

Les libéraux n'ont pu faire élire leur candidat. Ils ont de nombreuses excuses. Lanark est un vieux château-fort conservateur et même orangiste, qui a sougé de Québec, il y a longtemps. M. Stewart y avait remporté une majorité de près de trois mille voix aux dernières élections contre ses deux adversaires et les conservateurs le détenaient depuis de longues années. On ne s'attendait même pas à ce que les libéraux présentent un candidat, dès le début; la lutte paraissait pour eux sans espoir. Aussi leur défaite n'a pas un sens extraordinaire. Elle était assez prévue et devait entrer dans le courant des choses. Leur victoire aurait été surprenante, elle aurait constitué un événement insolite et qui aurait pu marquer un changement profond dans la mentalité et l'allégeance électorale de l'Ontario. Qu'ils ne l'aient pas remportée, et l'on se dit aussitôt que rien n'est changé et que nous sommes encore au même point. Il est vrai que le ministre peut se flatter d'avoir fort réduit la majorité conservatrice dans l'espace d'un an. Mais il est entendu que le gouvernement a toujours l'avantage de la position, qu'il dispose de plus de ressources que l'opposition et peut rallier 45 pour cent de la population rurale du comté, puisque les fermiers ontariens forment le parti qui se rapproche le plus du parti progressiste. Les libéraux avaient donc des chances qu'ils n'avaient pas en d'autres circonstances, mais le comté était conservateur et il l'est resté malgré une lutte active.

Il est difficile de tirer de là quelques conclusions pour l'avenir. Le parti au pouvoir a remporté, dès la dernière élection, un succès surprenant dans l'Ontario; on ne s'attendait pas à ce qu'il fût aussi bonne figure. Il a tenu tête vigoureusement aux deux autres partis. Mais on se demande, aujourd'hui, s'il n'a pas été tout de suite à la limite extrême de son effort et s'il pourrait aller plus loin dans une autre élection générale. Il est dans une assez mauvaise situation pour faire la lutte. Le bloc solide de Québec occupe une place trop prépondérante dans ses rangs pour que le désir de s'y rallier absorbe les électeurs. Les conservateurs n'ont pas manqué sans doute de souligner ce point; mais il est probable que cet argument pourra servir longtemps et avec efficacité contre le gouvernement. Il touche les Ontariens à un endroit sensible. D'ailleurs, la province d'Ontario a des idées politiques qui diffèrent de plus en plus de celles de Québec: la canalisation du Saint-Laurent, la nationalisation des chemins de fer, les centres financiers d'influence politique, voilà autant de questions qui veulent que l'Ontario soit conservateur et le Québec, libéral.

Il est certainement impossible de tirer de l'élection d'hier un verdict impartial sur le gouvernement du jour. Les libéraux ont au pouvoir depuis peu de temps. Ils ont le crédit, dans la province de Québec, d'avoir diminué les dépenses militaires, d'avoir demandé de plus longues explications à Lloyd George

avant de se laisser prendre à ses rêts. M. Mackenzie King a aussi poursuivi une politique d'alliance nationale, en travaillant à réunir l'Est et l'Ouest, peut-être au détriment du Canada. Mais ce n'est pas dans l'espace d'un an que l'on peut reconnaître toutes les tendances d'un gouvernement et les apprécier. Aussi M. Mackenzie King aurait-il été mal venu de demander aux électeurs de Lanark, comme l'a prétendu la Gazette, le vote de confiance qu'il voulait recevoir de tout le pays. Et les électeurs, dans des circonstances semblables, ne le donnent pas ordinairement. Ils votent pour des raisons plus directes, plus immédiates et leur verdict manque d'importance de tous les éléments d'impartialité.

La victoire de M. Finlay, le candidat libéral, aurait donné au gouvernement la voix de majorité qui lui manque. Il y avait, en effet, 117 députés de chaque côté de la Chambre, et en cas de vote strict de parti, M. Lemieux, le président, aurait été obligé de voter lui-même pour départager la gauche et la droite. Le parlement se trouverait en face de la même situation si les progressistes n'avaient pas à enregistrer la défection d'un des leurs, M. W. J. Hammel, qui vient de passer à la droite de la Chambre. Le député de Muskoka leur donnera la voix de majorité qu'ils n'ont pu obtenir dans Lanark. M. King pourra ainsi se passer de l'appui des conservateurs et des progressistes, s'il le désire, et naviguer seul en cas de nécessité. Le cabinet sera ainsi plus indépendant qu'il ne l'était à la dernière session et pourra élaborer sa politique sans se tenir compte de ses adversaires et de leurs sentiments. Il est vrai que la majorité d'une seule voix est bien faible et que le cabinet qui ne peut en montrer d'autres va ordinairement devant le peuple tout de suite, si la division se produit sur une question importante. Et c'est pourquoi le premier ministre ne risquerait probablement pas un vote strict de parti sans être accablé au pied du mur.

Cependant, la défection du député progressiste de Muskoka peut en annoncer d'autres. Des journaux libéraux en ont déjà prévu plusieurs, au cas où la convention de Winnipeg ne se prononcerait pas en faveur de l'alliance libérale-progressiste. Il y en a qui "branlent dans le manche" depuis longtemps et que les libéraux amorent, dit-on, avec habileté.

Le député de Muskoka procède cependant avec une désinvolture particulière. Il change de parti et de côté de la Chambre sans donner sa démission et sans se présenter devant ses électeurs. Les précédents d'un procédé aussi irrégulier ne manquent pas, mais ils sont loin d'être honorables pour les électeurs. Ceux de Muskoka ont élu un progressiste, mais non un libéral. M. Hammel peut changer ses convictions, comme a droit de le faire tout homme qui se sert de son intelligence, des circonstances nouvelles peuvent l'induire à changer de camp. Mais avant de passer d'un siège à l'autre, il doit en avertir ses commettants, leur demander la ratification de son acte ou tâcher de le convertir à ses nouveaux principes avec le zèle du néophyte. Autrement, on peut penser que lui des accusations qui ne paraissent pas gratifiantes. Si plusieurs députés de son ancien parti suivent son exemple, nous aurons bientôt un parlement où les moutons noirs seront nombreux. L'électeur se charge parfois de venger l'honnêteté et c'est tant mieux, car nous aurons souvent de ces brusques revirements inexplicables et de ces volte-face surprenantes.

Léo-Paul DESROSIERS.

"Ames et paysages"

Le livre vient de paraître — Les premiers commentaires — Ce que pense de l'oeuvre M. Louis Deligny

Le livre de notre ami Desrochers vient d'être mis en librairie (75 cents, franco 80 cents, au Devoir et dans les principales librairies). Déjà, le Droit et la Presse ont consacré à ce volume, paru aux Éditions du Devoir, d'importants articles. On trouvera ci-dessous la note que nous adressons, à ce propos, à l'écrivain délicat qui signe Louis Deligny.

M. Léo-Paul Desrochers est un régionaliste avéré. Il n'agit pas sur ce point. Voici qu'il passe à la

L'incendie s'est déclaré vers 7 heures 15, ce matin — Une fournaise surchauffée en est la cause — L'édifice renfermait 40 chambres et servait de maison d'éte pour les sulpiciens.

Des nouvelles contradictoires.

OKA, 5 (Spécial au Devoir). — Le presbytère d'Oka, qu'on appelle communément le séminaire, a été incendié dans les premières heures de la matinée. C'était une construction en pierre renfermant une quarantaine de chambres où les Messieurs de Saint-Sulpice habitaient durant la saison d'été.

L'incendie s'est déclaré vers 7 heures 15, ce matin. C'est le Frère Honoré, des Ecoles Chrétiennes, qui logeait au presbytère, qui a découvert le feu. Il est descendu dans la cave et a constaté qu'une épaisse fumée s'en échappait. Il a averti M. l'abbé Tranchemontagne, le curé, et tous deux ont cherché à éteindre les flammes, mais ce fut inutile, la fumée les étouffait. Ils ont donné l'alarme immédiatement. Les pompiers de Saint-Eustache ont été appelés en toute hâte, mais ils n'ont pu arrêter l'incendie. Tout l'édifice a été consumé.

Au début de l'après-midi, une dépêche nous annonçait d'abord que le monastère des Pères Trappistes était en flammes; plus tard, on nous annonçait que l'église et le presbytère brûlaient. Heureusement, l'incendie, grâce aux pompiers et à des citoyens entrepreneurs, a été circonscrit au presbytère.

Le presbytère d'Oka était habité par le curé, M. l'abbé Tranchemontagne, P.S.S., par MM. les abbés U. Lafontaine et J. Carré, vicaires, ainsi que par deux frères des Ecoles Chrétiennes, les Frères Honoré et Xavier, qui enseignent dans une école du village.

ratique et nous offre un recueil de neuf nouvelles inspirées par ces âmes et des paysages de chez nous.

Nous ferions volontiers trois parts de ce livre: la première, — la meilleure à notre avis — qui comprendrait l'Écrite, le Chantier, la Petite Ode Blanche et Prosper et Gratielle; la seconde, où l'on trouverait les trois nouvelles qui contiennent le plus de paysages et d'analyses d'âme; la dernière enfin composée d'une Intrigue de palais et d'un Cénacle, fruits de la vie de l'auteur dans les milieux parlementaires ou littéraires.

Si nous avons déjà manifesté quelque préférence, c'est que, à la première lecture, les nouvelles qui forment le centre du livre, nous ont paru moins nettes de contour et plus lourdes que les autres. En outre, les personnages y sont exceptionnels. Le Rêveur est un maniaque du paysage, qui se laisse séduire par le charme d'une jeune fille, mais faute d'oser le lui dire, ne réussit pas à se l'attacher, et sombre dans une noire neurasthénie. Grâce à cette trame, l'auteur introduit dans son récit de nombreuses descriptions de la nature, telle qu'on la voit dans le Québec et aux confins de l'Ontario.

Au bord du lac bleu contient aussi des panoramas: la scène se passe au lac Nominique, l'été. Il y a là de belles pages descriptives. Mais nous n'arrivons pas à nous accommoder des deux personnages. Lui, le jeune amoureux, est un tyran d'une exigence maladroite; elle, une romantique, que son éducation, reçue dans un couvent cloîtré, ne nous explique pas suffisamment. Le dénouement de l'aventure est d'un tragique shakespearien ou wagnérien. Et l'on se demande à la fin si tout cela ne s'écroule pas trop de la réalité.

Marguerite nous semble plus véridique qu'Annette, l'héroïne romantique, beaucoup moins exaltée; c'est la jeune demoiselle qui a pour son ami de l'amitié, mais point d'amour, et qui finit, malgré les cadeaux et les égards, par en épouser un autre.

On le voit, toute une partie de ce volume est consacrée à l'étude des passions du cœur, de la vie sentimentale. C'est sans doute la plus difficile; c'est aussi la plus embarrassée de longueurs, de phrases qui gagneraient à être émoncées.

Il reste encore de ce superflu dans l'Intrigue de palais, bien que la trame soit plus serrée. L'auteur, qui a vécu à Québec et à Ottawa, a fréquenté les couloirs des parlements et saisi bien des rumeurs. Il nous raconte comment un premier ministre peut être forcé de résigner ses fonctions, pour avoir refusé à un de ses collègues (qui le supplantaient), des pouvoirs exorbitants, réclamés par une puissante compagnie. Passant de la politique éditoriale à la littérature décadente, M. Desrochers nous introduit dans un cénacle, où nous reconnaissons l'Arche, devenue après son démantèlement le Vase. À côté de ce grenier, il nous décrit le salon d'un "snob". Fréquentant l'un et l'autre, voici un pauvre jeune homme! De tels milieux l'ahurissent. Heureusement, la contemplation d'un mouillage de la Victoire de Samothrace ou Victoire des Allées, le ramène à une conception saine de la vie et des lettres. C'est un symbole, peut-être un peu inattendu, mais à coup sûr original, et juste dans le fond.

Disons-nous maintenant le plaisir que nous avons pris à lire les quatre premières nouvelles? Félicité: cette histoire de vieille bonne, qui a connu toute la famille, depuis le bisaiel jusqu'au dernier bébé; le Chantier; ce récit des premiers mois du Dr Daniel-Edmond Bonin dans le Vase; le Berthier; la Petite ode blanche, Prosper et Gratielle; ces deux gracieux contes aux phrases souriantes et aux situations comiques? C'est dans cette partie de son volu-

me que l'auteur nous paraît le plus lui-même et c'est là que nous le préférons.

D'une manière générale, quelles que soient les retouches légères que par-ci par-là nous ferions au style, cette oeuvre de M. Desrochers illustre agréablement la doctrine du régionalisme. Elle prouve que les sujets ne nous manquent pas et que l'observation de nos mœurs et de nos paysages a autant de charme que celle des pays lointains. Nous félicitons l'auteur de ne pas se confiner à son courrier parlementaire, et nous lui souhaitons de laisser encore couler sa fantaisie pour nous donner de nouvelles oeuvres du même genre.

Louis DELIGNY.

Une perte douloureuse

La Daily American Tribune, de Dubuque, Iowa, nous apporte ce matin une très douloureuse nouvelle. Son directeur, M. Nicholas E. Gonner, a perdu la vie samedi midi, dans un accident d'automobile, alors qu'il se rendait à Milwaukee, où il devait le lendemain faire une conférence sur la presse catholique et ses progrès possibles. M. Gonner, et ce sera probablement son plus grand honneur, a été l'un des pionniers de la presse catholique quotidienne de langue anglaise aux États-Unis. Directeur d'un hebdomadaire connu, il l'avait fait paraître deux fois (1915) la semaine, puis trois fois (1919) et finalement tous les jours (1920). Il préparait, nous dit son journal, des améliorations nouvelles, lorsque la mort est venue soudainement le prendre.

M. Gonner prêchait de parole et d'exemple. Dans nul journal, on ne trouvait de plus fortes thèses sur la nécessité de la presse catholique quotidienne et, fondant le premier quotidien catholique de langue anglaise, il avait démontré que ses thèses étaient, non seulement belles, mais de réalisation possible dans le milieu où il vivait.

M. Gonner était un catholique ardent. Certains de nos amis qui l'ont rencontré aux États-Unis ont été vivement frappés de sa vigueur intellectuelle et de son solide bon sens. C'était un idéaliste qui avait le sentiment des réalités. Sa fille aînée est morte en même temps que lui. Il laisse cinq autres enfants, quatre garçons et une fille. Il était veuf depuis deux ou trois ans.

M. Gonner s'intéressait beaucoup aux choses du Canada. Nous espérons qu'en dépit de cette douloureuse perte, l'American Daily Tribune continuera de grandir et propagera ainsi l'oeuvre féconde de son courageux fondateur.

O. H.

Cinquantième du séminaire de Chicoutimi

Chicoutimi, 5 (D. N. C.). — Le séminaire de Chicoutimi fêtera son cinquantième de fondation en juin prochain. Tous les anciens de cette institution sont priés d'envoyer leur adresse et profession à M. l'abbé Edmond Duchesne, séminariste de Chicoutimi.

EN PAGE 2 :

La lettre de M. Louis Dupire sur la séance d'hier de l'Assemblée législative, à Québec.

LETTRES AU
"DEVOIR"

Nous ne publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, à l'adresse authentique. Nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

Le français
sur le chemin
de fer d'Etat

Toronto, Ont., Dec. 2nd, 1922.
10550.
Subject: French Speaking Employees on Cars operating in Province of Quebec.
Editor, Le Devoir,
Montreal, Que.

Dear Sir:—
My attention has been called to an article in your issue of Nov. 2nd, and I feel in duty bound to reply to this and give you the actual facts.
For the past two years, in fact, I may say ever since the Sleeping and Dining Car Service of the Government Lines came under my jurisdiction, I have been endeavoring to so arrange and allot employees in the Province of Quebec that we would have such positions as sleeping car conductors, dining car stewards, and at least one waiter on every dining car, who was able to speak intelligently both English and French. I succeeded in accomplishing this very thoroughly this past summer, but am confronted now with a condition that I know you will readily see is a difficult one.

At this time of the year due to reductions in train service and the taking off of some cars, it is necessary to re-arrange employees for the winter months, and in accordance with a schedule of rules and regulations and rates of pay, which involve due consideration to men's seniority in the service, I am confronted with the difficulty of providing the requisite number of employees in the Province of Quebec who can speak both languages. Let me assure you at this point that it is my desire to have employees filling such positions in your Province who can speak both languages and I have made this a condition in all changes, but we reached the stage where in one case I ordered a sleeping car conductor placed on our Trains 33 & 34 who was at that time running between Montreal and Halifax: he was entitled to the latter run in accordance with our regulations and protested being placed on the other run as he considered he was being penalized because he could speak both languages. His contention was reasonable and I removed him again. This then left us with two men with over five years' service and good records, but who could not speak French but who were entitled to these runs in accordance with their standing in the Department. I still maintained the French speaking employees on Trains 33 & 34 until I received a protest from the Chairman of the C. B. of R. E. that we were unfair in laying the two English speaking men off because they could not speak both languages. The matter is still in dispute and under discussion between us and I can assure you it is a difficult problem, but one I am most desirous of remedying and am satisfied in the end I shall be able to maintain employees speaking both languages holding the aforementioned positions on all trains operating in the Province of Quebec.

I would esteem it a favor if you would kindly make this explanation through your paper.
Yours truly,
W. PRATT,
Manager.

Une émission de la ville
de Longueuil

Une émission d'obligations de la ville de Longueuil a été adjugée, hier soir, au Crédit Canadien Incorporated, au prix de 97.25. L'émission est de \$100,000, à 5 1/2 pour cent. Le produit de cet emprunt servira à payer une dette flottante. Les autres soumissionnaires ont été la Corporation des Obligations Municipales, 96.57; Hanson Bros., 94.71; Dominion Securities, 94.52; Re-T. Leclerc Incorporated, 94.28; McLeod Young, Weir and Company, 93.63; Wood, Gundy et Co., 92.91.

Partie de cartes

Demain après-midi, à 2 h. 30, il y aura, selon l'habitude, une partie de cartes pour les dames et les demoiselles, à l'Institution des Sourds-Muets, 3600 boulevard Saint-Laurent, au profit de l'oeuvre.

Trop mangé!!
Quelques comprimés
remettent l'estomac

Soulagement instantané de l'indigestion, des gaz, de l'aigre, de la flatuosité.



Dans le cas d'aigre, d'estomac, de digestion entravée, des gaz, de flatuosité, quelques comprimés de "Diapepsin" de Pape! votre estomac se sent à l'aise. Toutes les sensations dues à l'indigestion: gastralgie, gonflement, oppression, palpitations, acidité stomacale, gaz ou aigreurs disparaissent.

Remettez-vous l'estomac et régularisez votre digestion pour quelques jours. Agréable! Inoffensif. A n'importe quelle pharmacie.

La session de Québec

A quand la sanction du
bill Taschereau-Roberts?

Ce sera bientôt, dit le premier ministre — Pourquoi ce retard? cherche à savoir M. Sauvé — Des échos de l'affaire L'arrot-Pouliot — Les traitements insuffisants de nos fonctionnaires.

Québec, le 4. — Le gouvernement, par la bouche du premier ministre, a fait savoir à la Chambre que le bill pourvoyant à l'emprisonnement de John-H. Roberts et suspendant la menace d'un an d'emprisonnement sur tous ceux qui s'avisent de critiquer l'un des membres de la législature vingt jours avant, vingt jours après, ou pendant les sessions, sera probablement sanctionné dans quelques jours.

Cette déclaration est venue en réponse à une question du chef de l'opposition qui s'étonnait à bon droit de ce que ce bill n'ait pas encore été sanctionné, bien qu'il fût si urgent de le faire adopter par la Chambre et que le premier ministre n'ait pas voulu accorder de délai pour permettre à l'opposition de l'étudier à fond.

On admettait que la conduite du gouvernement est bizarre et d'une logique douteuse. Pourquoi cette hâte à préparer les chaînes et ce retard à en ligoter l'insulteur de la Chambre? Est-ce pour prolonger son séjour dans les salles de la police provinciale que le premier ministre peignait comme un lieu de délices? Ou est-ce — par l'un de ces trucs innocents dont le premier ministre raffole — pour étendre la durée de sa peine? Il fera un an à partir de la sanction. Si la sanction n'a lieu que dans un mois, il aura fait en réalité 14 mois. Ce sera le cas de dire qu'on inflige au prisonnier un traitement libéral. Libéral est en train de devenir synonyme d'un mot qui n'a rien de parlementaire.

ENCORE UN LIBERAL MECONTEMENT
Tous les libéraux n'ont pas attendu, pour dénoncer le gouvernement, l'affaire Roberts et l'attentat contre la liberté de la critique politique. Depuis deux ans, un certain M. Pouliot, avocat, fils d'un député libéral et lui-même excellent libéral, a entrepris le docteur Parrot, alors député de Témiscouata. Il a forcé le gouvernement de Québec à jeter ce député par-dessus bord et depuis il ne laisse de repos au premier ministre, qui est en même temps procureur général, parce que celui-ci n'intente pas des poursuites au docteur Parrot pour faire rentrer le ministère des terres en possession des lots que l'ancien député détendait illégalement.

L'année dernière, le chef de l'opposition, qui avait eu, sans doute, vent de cette correspondance, demandait aussi pourquoi le gouvernement n'accorde pas l'enquête royale que M. Pouliot réclame, et même temps que les procédures contre le docteur Parrot. Il est, en effet, important puisqu'on a signalé de graves irrégularités dans l'administration des terres de la Couronne de faire la lumière complète, d'étudier cette administration dans tous ses détails.

Dans l'intervalle, le docteur Parrot a cité devant les tribunaux M. Pouliot. Il l'accusait de diffamation. L'affaire a traîné un peu en longueur, sans qu'il soit de la faute du gouvernement, a déclaré M. Taschereau, cet après-midi. Le département du procureur général a, en effet, accordé deux sessions spéciales de la Cour criminelle pour expédier l'affaire. Tout cela s'est terminé à l'avantage de M. Pouliot qui a été acquitté, vendredi dernier, à Rimouski. Le gouvernement s'était autorisé de ces procès pour ne pas donner suite aux demandes du libéral de la Rivière-du-Loup. L'année dernière, le gouvernement avait refusé de faire quoi que ce soit, à cause des procès en cours qui devaient régler cette affaire de lots. M. Sauvé déclare qu'il n'en a pas été question au procès. M. Taschereau prétend le contraire et il ajoute que le gouvernement prendra toutes les procédures qui seront jugées utiles pour réclamer au docteur Parrot les lots qu'il détient, s'il ne peut justifier son droit à les posséder.

M. BROSSARD TOUCHERA \$6,000
M. Sauvé s'est plaint, cet après-midi, du traitement des gros fonctionnaires, ils les méritent sans doute, il ne leur en veut pas de les toucher, mais ils justifient les plaintes des petits, de ceux qui, le plus souvent ou du moins très souvent, font toute la besogne. Il arrive souvent que le député (M. Sauvé veut dire ici l'adjoint, car qui a jamais soupçonné un député de travailler?) travaille plus que le chef, fait tout le travail du bureau pendant que le chef touche à peu près tout. L'un touche à tout et l'autre touche tout. Le chef de l'opposition pourrait donner des exemples concrets. Ne sait-on pas encore que, dans une importante administration, le gouvernement a nommé un favori plus ou moins compétent, à un gros traitement, au-dessus d'un fonctionnaire très compétent, forcé de prendre sa retraite sans juste pension, ou de continuer à servir à côté d'un homme inférieur sous tous les rapports, sauf sous celui des alliances?

Il y a une disproportion évidente, un déséquilibre scandaleux entre le traitement des petits et le traitement des gros, des petits qui ne font souvent rien et des gros qui ne font souvent rien.

Le chef de l'opposition s'alarme à juste titre de ces critiques. Elles sont fréquentes et presque violentes. Elles deviendront un jour tellement amères que le respect pour l'autorité pourra en souffrir. Le gouvernement ne pourra en tenir l'opposition responsable.

Cette discussion a été amorcée relativement à l'adoption d'un bill qui porte le traitement de M. Brossard, nouveau registraire en chef du bureau de Montréal, à six mille dollars. C'est un traitement inusité, pour le conservateur des hypothèques.

M. Taschereau admet qu'il y a du vrai dans ce que dit le chef de l'opposition; mais, pour sauver le principe qui veut que l'opposition n'ait jamais complètement raison,

le premier ministre ajoute: il y a aussi du faux. Nous vieillissons tous, confesse le premier ministre, et en vieillissant, nous perdons de notre efficacité. Encore un peu plus, comme on voit, et le docteur Osler pourrait demander la chloroformisation, après 25 ans, des gouvernements. Mais c'est des individus que parle le premier ministre. Les fonctionnaires du bureau d'enregistrement n'échappent pas à la commune loi et ils sortent de la déclaration du premier ministre passablement malades.

Le chef de l'opposition veut savoir l'âge de ces messieurs qui ont perdu de leur efficacité. Il pose la question au sujet de MM. Lalonde et Walker. L'un a bien 70 ans, dit le premier ministre, et le second, plus de 75 ans. Mais il y a M. Lacombe dont ne parle pas le premier ministre, et qui doit à peine atteindre l'âge du chloroforme. Tous les trois ont été maintenus en fonction.

M. Sauvé, plus gracieux pour les vieillards que le premier ministre, intervient: "Il a", dit-il, "des juges qui sont frais à 80 ans."

M. Taschereau: "Il y en a de beaucoup plus jeunes qui sont moins frais."
M. Lalonde, M. Lacombe et M. Walker restent les assistants de M. Brossard, lequel a pour lui le suprême argument de la jeunesse. Tandis que M. Brossard gagnera \$6,000 par année, ses subalternes ne gagneront que \$2,500 par année... tant qu'ils resteront en place. Il se peut, en effet, que le gouvernement en dispose autrement, les case ailleurs ou les "décase" tout simplement.

Cependant, le premier ministre a déclaré qu'il leur garde leur place, parce qu'il n'y a pas de fonds de pension pour les employés du service extérieur.

Mais M. Taschereau a fait une déclaration qui, à la veille des élections, peut avoir une certaine valeur. Le gouvernement, dit-il, acceptera les suggestions du nouveau conservateur en chef des hypothèques et s'il lui signale des employés à la fois intelligents et laborieux, le gouvernement sera disposé à augmenter leur traitement. Déjà le niveau des traitements a été relevé, ajoute-t-il.

LOUIS DUPIRE.

QUESTIONS
ET RÉPONSES

M. SAUVÉ VEUT LE DOSSIER DE BINET ET S'INFORME DU BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Québec, 4. (D.N.C.) — A la Chambre, aujourd'hui, le gouvernement a disposé des motions et questions ci-dessous:

A PROPOS DE BINET
M. Sauvé donne deux avis de motion, l'un demandant la production de tout dossier, documents condamnant Raoul Binet pour parjure à être emprisonné dans le pénitencier de St-Vincent-de-Paul et à y être détenu aux travaux forcés pendant l'espace de cinq ans. Dans l'autre, M. Sauvé veut se procurer copie de toute correspondance, documents, etc., concernant la Machine Nationale Limitée, et le gouvernement, depuis 1919.

M. Sauvé apprend qu'aucun officier public autre que les officiers du département, qui n'ont reçu aucune rémunération spéciale, n'ont aucune rémunération spéciale pour les affaires concernant le meurtre de Blanche Garneau, n'ont reçu de rémunération pour avoir occupé dans les diverses affaires au sujet de ce meurtre.

Le chef de l'opposition avait demandé combien de meurtres, restés impunis, ont été commis dans la province, à la connaissance du département du procureur général.

On lui a répondu que tous les meurtres ne sont pas dénoncés au procureur général.

En réponse à M. Sauvé, le procureur général n'est généralement pas informé de la disparition des dossiers judiciaires qui arrive. Depuis 1917-22, on lui a signalé quatre cas, dans les causes Giroux vs Carrière, Québec; Bélanger vs Lavallée, Pontiac; A.-J. Mady, district de Bedford et Heck vs Niff.

Ces dossiers ont été retrouvés ou reconstitués.

M. Sauvé apprend que ni le gouvernement ni aucun de ses ministres n'a demandé à la commission des ligueurs ni à chacun des commissaires s'il est vrai que la commission sait que des personnes occupant de hautes positions dans la politique sont intéressées dans le commerce de liqueurs et retirent une commission sur toutes ou sur des ventes faites pour le Canada ou pour la province.

Sur une autre interpellation de M. Sauvé, le gouvernement répond qu'il a été informé d'un vol considérable de cocaïne au palais de justice de Montréal. Il y a eu des recherches qui ont amené la destitution de trois employés.

La maison d'affaires de M. Ernest Hess a vendu des marchandises ou matériaux au gouvernement depuis 1916, pour les montants suivants: 1916, \$529.80; 1917, \$842.20; 1918, \$771.85; 1919, \$1,915.72; 1920, \$2,163.78.

Le procureur général répond à une autre interpellation qu'il ne sait pas que des personnes condamnées à la prison sans option d'amende, pour infraction à la loi des liqueurs seraient remises en liberté sur paiement de la somme de \$1,000.00 et des frais.

Lisez le Devoir pour savoir ce qu'on pense des partis, en dehors des partis, pour connaître ce qui se passe dans votre parti. Vous êtes un esprit indépendant? Lisez le Devoir pour savoir ce qu'on se passe chez les indépendants. Un mois, 50 cents; un an, \$5.

EXEMPTION DES AVIS

LES ETATS-UNIS ET LE CANADA CONCLUENT UNE ENTENTE. — LES TIMBRES DE LIVRAISON SPECIALE

Ottawa, 5. (S.P.C.) — Il a été décidé, hier, à la conférence postale internationale entre le Canada et les Etats-Unis, de supprimer les avis pour les mandats-poste entre les deux pays. Lorsque le règlement confirmant cette décision entrera en vigueur, les récipiendaires de mandats-poste canadiens aux Etats-Unis pourront toucher tout de suite leur argent sans avoir à attendre que le bureau de poste des Etats-Unis ait été avisé de l'émission de mandat en question. Aucune décision n'a été prise au sujet de l'établissement d'un service international de paiements sur livraisons.

Par suite du fait qu'un grand pourcentage de colis postaux est expédié des Etats-Unis au Canada que du Canada aux Etats-Unis, il a été décidé que le Canada paierait sa quote-part pour la différence dans le port sur un pied de 50-50.

La différence dans la valeur du port entre ce que le Canada paie aux Etats-Unis et ce que les Etats-Unis envoient au Canada sera calculée et ce montant sera divisé également. Cela signifie une augmentation dans les recettes du département des postes du Canada.

Le service de livraison spéciale sera accéléré par la décision de permettre l'emploi des timbres du pays, d'un la lettre d'avis. A ce sujet, il a aussi été décidé d'établir un taux uniforme de 20 sous pour les lettres de livraison spéciale mises à la poste dans un des deux pays, à destination de l'autre. Le taux aux Etats-Unis est de 10 cents.

Il a de plus été entendu que les autorités postales canadiennes et américaines coopèreraient plus étroitement à l'avenir pour empêcher les fraudes.

Les délégués américains ont été les hôtes du gouvernement canadien à un dîner donné hier soir, en leur honneur.

Madeleine de Verchères

FILM CANADIEN EN SIX PARTIES

L'annonce des premières représentations du beau film historique "Madeleine de Verchères" au St-Denis pour la semaine du 10 décembre prochain a suscité déjà beaucoup d'intérêt dans tout le pays. Nous croyons être agréables à nos lecteurs en leur en donnant ci-après un résumé.

En l'automne de 1692, deux ans de la mort de Madeleine de Verchères, les habitants de Verchères peuvent vivre, heureux, au foyer familial. On ne redoute pas les sauvages. Les paysans, confiants, labourent leur champ pour la saison prochaine. Mais l'ennemi rôde à l'entour.

Un jour, alors que M. de La Naudière est parti avec ses soldats pour Québec, et que M. et Mme de Verchères sont en voyage à Ville-Marie, les Iroquois surgissent de tous côtés. Ils amènent prisonniers les laboureurs surpris au travail pour les torturer avec joie. Mais c'est surtout au Fort qu'ils en veulent.

Ses seuls défenseurs sont alors: Madeleine, ses deux petits frères, leur serviteur Lavolette, un vieillard de 70 ans, deux jeunes soldats apeurés et quelques femmes en pleurs.

Les soldats se préparent déjà à toute faire sauter, car la mort est préférable aux supplices des Iroquois. Mais Madeleine les a vu. Non, non, pas cela. Des Français ne meurent pas ainsi sans combat. C'est elle qui sera le chef. Elle n'a que 14 ans et les Indiens sont en grand nombre. Qu'importe, elle organise la défense, fait le coup de feu, court d'un bastion à l'autre, là où le danger est le plus grand, elle panse les blessés et donne à tous l'exemple du courage et de la force morale. Durant de longs jours, calme dans l'effroyable général, elle résistera, anticipant de deux siècles le geste glorieux de Verdun: "Ils ne passeront pas".

Lorsqu'enfin le secours arrivera de Ville-Marie: "Vous avez sauvé le pays" lui dira de La Monnerie, "Je n'ai fait que mon devoir", répondra-t-elle simplement.

Cette belle œuvre est remplie de péripéties émouvantes, de scènes sensationnelles, cependant qu'à travers tout cela héroïsme se déroule l'idylle charmante de Madeleine avec celui qui, plus tard, deviendra son époux: Monsieur de La Péraie, Sieur de La Naudière.

C'est un spectacle irréprochable en tous points et il devra y avoir foule au St-Denis durant la semaine du 10 décembre prochain.

(Communiqué)

Navire "Melita"

Départ de Saint-Jean-Ouest, N.-B., le 9 décembre.

Les passagers dont les noms sont enregistrés pour le navire "Melita", du Pacifique-Canadien, qui partira samedi, le 9 décembre 1922, peuvent se rendre à Saint-Jean, N.-B., par les trains partant de la gare Windsor à midi tous les jours, excepté le samedi, et à 7.00 p.m., tous les jours.

Le train partant le 8 décembre à midi, offre l'avantage d'arriver à la gare de Saint-Jean, N.-B., le 9 décembre à 6.35 a.m., (heure de l'Atlantique), ce qui donne aux passagers suffisamment de temps pour déjeuner et visiter la ville avant de prendre le train de correspondance à 10.30 a.m. (heure de l'Atlantique), qui les conduira sans frais supplémentaires au quai du bateau à Saint-Jean-Ouest. Des wagons-lits ordinaires supplémentaires font le service direct de Montréal à Saint-Jean-Ouest, de sorte que les passagers peuvent laisser leurs bagages dans ces wagons-lits pendant qu'ils sont dans la ville de Saint-Jean. Les voyageurs logés dans les wagons-lits réguliers devront cependant à Saint-Jean aller occuper des wagons-lits supplémentaires.

Le train no 16 partant de Montréal, gare Windsor, à 7.00 p.m., vendredi le 8 décembre, sera le dernier train qui permettra de se rendre au bateau et des wagons-lits ainsi que des wagons de 1ère classe supplémentaires pour les passagers du navire se rendront directement au quai du navire, à Saint-Jean-Ouest, arrivant à 12.30 p.m., (heure de l'Est), le 9 décembre.

Rheumatism!
try Sloan's

Rechauffe et met à l'aise
Active la circulation

dans toute la partie congestionnée, ce qui soulage de la pression et de la sensibilité. La douleur disparaît. A sa place vient la chaleur, le doux réconfort.
Essayez Sloan sur les muscles tendus et meurtris. Il soulage de la névralgie et du mal de reins, enlève les rhumes de poitrine. Gardez-le sous la main.
Le Liniment de Sloan — tue la douleur

GRATIS! GRATIS!

ECHANTILLONS GRATUITS

Envoyés à toutes les personnes souffrant de quelque malaise d'estomac, de constipation, d'indigestion, de gaz, de perte d'appétit, de maux de tête, d'aigreurs, etc. Nous vous demandons de faire l'essai de notre remède VIN-OSE. Mme Joseph Marchand dit qu'il n'y a rien de meilleur. "J'ai souffert pendant des années de l'estomac", dit-elle, "après que j'eus fait l'essai de tous les remèdes imaginables, c'est le VIN OSE qui m'a remis en santé. Croyez-moi, il est très bon."
M. Cyriac Plante dit que les gens qui ne connaissent pas le VIN-OSE ne peuvent s'imaginer la valeur de ce remède, il est excellent. Enfin, des milliers en font usage, des milliers en font l'éloge. Tout ce que nous vous demandons, c'est de nous envoyer vos nom et adresse et 5 cts pour le transport. Nous vous expédierons en retour un traitement de 10 jours, gratis. — Donnez votre commande dès aujourd'hui.
La VIN-OSE Medicine Co., Ltd., Dépt. 158, Walkerville, Ont.

Recettes ferroviaires

Les recettes brutes du Pacifique-Canadien, du 21 novembre au 30 novembre, se chiffrent à \$5,807,000, comparativement à \$4,896,000, pour la période correspondante en 1921. C'est une augmentation de \$911,000. L'augmentation des recettes brutes du dernier mois sur le mois de novembre de l'an dernier est de \$2,623,000.

Les recettes du Grand-Tronc, pour les neuf derniers jours du mois de novembre, se chiffrent à \$2,947,175, comparativement à \$2,569,162, soit une augmentation de \$378,013.

Toronto, 5. — Les recettes brutes des Chemins de fer nationaux du Canada pour la semaine terminée le 30 novembre, ont été de \$3,781,736, une diminution de \$69,996 comparativement à la semaine correspondante l'an dernier. Les recettes brutes du premier janvier à date ont été de \$109,570,262, une diminution de \$5,565,915 comparativement à la même période l'an dernier.

Paraît aujourd'hui:

LEO-PAUL DESROSNIERS

Ames et paysages

Fécite — Un charivari — La petite ole blanche
Prosper et Graziella — Au bord du lac bleu
Marguerite — Le réveur — Une intrigue de palais — Un cénacle

ÉDITIONS DU DEVOIR
MONTREAL
1922

PRIX: 75 sous l'unité — par la poste, 80 sous.
Le vendent: Toutes les bonnes librairies et le rayon des livres,
LE DEVOIR
MONTREAL

A la MEDITERRANEE
Croisière de luxe de 1923—14,000 milles par le nouveau navire de la White Star nolisé spécialement, le
"HOMERIC"
le navire le plus gros, le plus moderne et le plus complet qui ait jamais été nolisé pour une croisière.
Départ 20 janvier. Retour 28 mars.
Changement complet, pays nouveaux, paysage enchanteur, peuples étrangers. Soixante-sept jours délicieux avec un long séjour en Egypte et en Palestine.
Croisière limitée à 500 personnes.
Renseignements complets sur demande à
THOS COOK & FILS
526, Ste-Catherine-Ouest, MONTREAL 3

POUR LES FETES
LA FAMEUSE LIQUEUR DES FAMILLES
(De L. Semetey)
AUX CINQ ESSENCES — CHARTRUSE JAUNE ET VERTE, CURAÇO, ANISETTÉ, MENTHE.
Cette excellente LIQUEUR est maintenant fabriquée par LABRECQUE & PELLERIN. Demandez-la à votre épicer. S'il ne l'a pas, écrivez ou téléphonez, nous vous en ferons parvenir au prix de 50 SOUS la bouteille.
Labrecque & Pellerin--- No 111, rue St-Timothée, Tel. EST 1075

Le Café PRIMUS
Commencez bien la journée en dégustant au déjeuner une bonne tasse de CAFE PRIMUS, savoureux et parfumé.
DISTRIBUTEURS: L. CHAPUT, FILS & CIE, LIMITEE, MONTREAL.

VIN BOURDOU
Le Plus délicieux des Vins Toniques
EN VENTE PARTOUT
Province de Québec, District de Montréal COUR DE CIRCUIT No 21879
HENRI L'HEUREUX, demandeur, vs J. J. JOY, défendeur.
Le 14ème jour de décembre 1922, à onze heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au no 196, boulevard Pie IX, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.
Conditions: argent comptant.
J.-P. AUBIN, H.C.S.
Montréal, 5 décembre 1922.

Retraite fermée pour jeunes filles
Au convent de Marie-Réparatrice, 1025 Mt-Royal-ouest, du 15 au 19 décembre. Prière de s'inscrire d'avance et d'inclure un timbre pour demande de renseignements.
En Russie bolcheviste
A la séance générale de la Chambre de commerce, le mercredi 6 décembre (4 heures), M. J.-A. Beaudry, éditeur-propriétaire du PRIX COURANT, fera une causerie sur la Russie où il a fait récemment un voyage d'affaires.
Province de Québec, District de Montréal COUR DE CIRCUIT No 21879
HENRI L'HEUREUX, demandeur, vs J. J. JOY, défendeur.
Le 14ème jour de décembre 1922, à onze heures de l'avant-midi, au domicile du dit défendeur, au no 196, boulevard Pie IX, en la Cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en meubles de ménage, etc.
Conditions: argent comptant.
J.-P. AUBIN, H.C.S.
Montréal, 5 décembre 1922.

Tous les membres de la Chambre de commerce sont cordialement invités.

CALENDRIER

DEMAIN, MERCREDI 6 DECEMBRE 1922

SAINT NICOLAS

Lever du soleil, 7 heures 31.
Coucher du soleil, 4 heures 11.
Dernier quartier, le 11, à 11 heures 47 du matin.

LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET PLUS FROID

Aujourd'hui maximum ... 35
Même date l'an dernier ... 33
Minimum aujourd'hui ... 13
Même date l'an dernier ... 17

BAROMETRE:

8 heures du matin, 29.75; 11 heures, 29.67;
1 heure de l'après-midi, 29.65.

Les chrétiens à Constantinople

Le nonce apostolique en Suisse présente une requête à Lausanne pour la protection des populations chrétiennes.

LAUSANNE, 5 (S. P. A.). — Le Saint-Siège a fait des représentations à la conférence du Levant, aujourd'hui, au nom des Chrétiens de Constantinople. Mgr Maglione, nonce catholique en Suisse, a présenté au président de la conférence une requête demandant que des mesures promptes efficaces soient prises pour protéger les diverses populations chrétiennes de Constantinople, dont la situation est devenue des plus alarmantes.

N RETIRERAIT LES BILLS ROBERT

Il en est fortement question, si le comité des bills privés y consent.

QUEBEC, 5 (D. N. C.). — Il est fortement question ici que les trois bills de M. E. A. Robert, relatifs au *Quebec Tramway & Power*, seront tirés si le comité des bills privés y consent. L'étude en devait commencer demain.

Bon nombre de municipalités intéressées ont adressé au parlement vigoureuses protestations.

A FUSION DES COOPÉRATIVES

LE PROJET DE LOI CONCERNANT L'INCORPORATION DE LA "SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE FÉDÉRALE" A ÉTÉ ADOPTÉ HIER SOIR.

Quebec, 5 (D.N.C.). — La loi constituant en corporation la Société coopérative fédérale des agriculteurs de la province de Québec a été adoptée par division, hier soir, à la commission royale. Il n'y a pas eu de longues discussions; un petit nombre de députés étaient absents à cette séance.

Tout le monde semble en faveur du principe de la fusion; l'opposition à certaines clauses de ce bill a été faite par M. Sauvé et par M. N. Ponton, ce dernier, organisateur des Fermiers-Unis. D'un autre côté, le ministre de l'Agriculture défendit ce projet de loi, notamment certaines clauses où il s'agit du contrôle qu'il exercera sur la coopérative.

Ce projet de loi a pour effet de fusionner la Coopérative Centrale des agriculteurs de Québec, le Comptoir coopératif de Montréal et la Société Coopérative Agricole des Producteurs de Semence de Québec.

Le sultan à La Mecque

Londres, 5 (S.P.A.). — Le correspondant du *Morning Post* au sujet fait savoir que Mahomet VI, ancien sultan de Turquie, a accepté l'invitation du roi Hussein, souverain de l'Arabie, de résider à La Mecque.

Une conférence du P. Archambault, S.J.

Le R. P. Joseph-Papin Archambault, S.J., donnera une conférence à l'Union catholique, le lundi 11 décembre, sur un *livre d'ici* (des exercices de saint Ignace).

Nouveau régime

Londres, 5 (S.P.A.). — Sans pompe et sans cérémonie, l'Etat libre d'Irlande entrera en existence après un an, ce soir.

Par un arrêté ministériel spécial, l'administration entière du pays a été confiée au gouvernement provisoire. Lorsque la constitution entrera en vigueur, demain, il n'y aura aucune cérémonie pour marquer la mise en vigueur du traité anglo-irlandais.

Une épidémie de grippe

Quebec, 5 (D.N.C.). — Une épidémie de grippe semble menacer le district de Québec. Plusieurs cas ont été déclarés à Québec. On nous apporte qu'il y a 105 cas au collège de Lévis. Les médecins disent cependant que cette grippe n'est nullement dangereuse.

La requête est appuyée

Le maire de Québec prie les autorités municipales de Montréal d'appuyer le conseil municipal de Québec dans sa requête au premier ministre du Canada, pour une nouvelle division de chemin de fer avec nouvelle division de chemin de fer à Québec, division qui comprendra le transcontinental entre Québec et Winnipeg, le Grand Nord et le chemin de fer de Québec et Lac Saint-Jean, tous ces chemins de fer ayant leur terminus dans la ville de Québec.

La lettre du maire de Québec demandant la coopération de la ville de Montréal, dans les termes suivants: "Cette question importante étant de nature à intéresser non seulement la ville de Québec et le district de Québec, mais aussi toutes les villes du Canada qui y sont intéressées, le maire vous prie respectueusement de bien vouloir obtenir votre ville prenne une attitude favorable, afin d'obtenir que le gouvernement du Canada accorde à toutes les villes intéressées une part égale de contrôle sur la direction des chemins de fer nationaux, dont quelques-uns des plus importants ont obtenu de Québec une assistance considérable et qui ont leur terminus."

La maison Dupuis Frères

LES AGENTS DE LA MAISON VERSAILLES, VIDRAICRE, BOULAIS FONT, HIER, LA VISITE DU MAGASIN DE LA RUE SAINTE-CATHERINE-EST — DINER AU WINDSOR ET DISCOURS.

Les agents et les invités de la maison Versailles, Vidraicre, Boulais (limitée) étaient, hier, les hôtes de la maison Dupuis Frères (limitée). Dans l'après-midi, on a fait la visite des grands établissements de la rue Sainte-Catherine-est et, le soir, un dîner a réuni tout le monde à l'hôtel Windsor. Cette invitation avait été lancée à l'occasion de l'absorption du Crédit National (limitée) par la maison Versailles, Vidraicre, Boulais. On sait que le Crédit National avait lancé, il y a quelques mois, une émission de \$1,000,000 d'actions privilégiées, 8 pour cent cumulatif, de Dupuis Frères. En absorbant le Crédit National, la maison Versailles, Vidraicre, Boulais hérite de l'affaire, tout le reste à placer une tranche de \$1,142,000. La visite des magasins Dupuis, a été faite par les agents de la maison Versailles, Vidraicre, Boulais, on sait que le Crédit National avait lancé, il y a quelques mois, une émission de \$1,000,000 d'actions privilégiées, 8 pour cent cumulatif, de Dupuis Frères. En absorbant le Crédit National, la maison Versailles, Vidraicre, Boulais hérite de l'affaire, tout le reste à placer une tranche de \$1,142,000. La visite des magasins Dupuis, a été faite par les agents de la maison Versailles, Vidraicre, Boulais, on sait que le Crédit National avait lancé, il y a quelques mois, une émission de \$1,000,000 d'actions privilégiées, 8 pour cent cumulatif, de Dupuis Frères. En absorbant le Crédit National, la maison Versailles, Vidraicre, Boulais hérite de l'affaire, tout le reste à placer une tranche de \$1,142,000.

Mais les fonds ne suffisent plus, tant les besoins de l'hôpital naissent sont impérieux. La population est donc chaleureusement invitée d'y pourvoir, ce sera son cadeau de Noël aux malheureux victimes de la peste blanche.

Voici l'invitation que les échevins viennent de recevoir: "Nous avons l'honneur de vous informer qu'à la suite de diverses réunions du comité d'organisation de la souscription en faveur de l'hôpital antituberculeux, il a été décidé de tenir cette souscription du 11 au 18 décembre."

"Nous comptons sur votre bienveillante sympathie, qui ne fera que s'ajouter à la généreuse initiative déjà prise par la ville en faveur de cette oeuvre."

La lettre est signée par M. Joseph Hurlbut, président de la société catholique de protection et de renseignements, sous les auspices de laquelle la souscription est lancée. Le comité exécutif de cette souscription se compose des personnes suivantes: MM. Joseph Hurlbut, président; J.-O. Labrecque, vice-président; J.-W. Harris, trésorier; J.-E. Joannette, secrétaire; S.-D. Joubert, Z.-O. Tourangeau, T. Julien, Antonio Perrault, E. Montet, G. Normand, (docteur J.-A.-A. Dufréne et l'abbé J.-C. Jetté. La souscription est sous le patronage de S. G. Mgr Georges Gauthier, de lord Shaughnessy et de M. L.-A. Taschereau, E.-L. Patenaude et du maire de Montréal. Les présidents d'honneur sont: MM. J.-L. Perron, docteur J.-J. Guérin, Dr L. de L. Harwood et le Dr C. Armstrong.

L'impression que nous laisse la visite des magasins Dupuis, c'est que le commerce de cette maison a grandi plus vite qu'on ne pouvait prévoir. Comme conséquence, les rayons nouveaux ont été établis hâtivement dans les locaux voisins du premier magasin et à mesure que ces locaux devenaient disponibles. D'agrandissement en agrandissement la maison Dupuis en est venue à occuper tous les édifices compris dans le carré formé par les rues Sainte-Catherine, Saint-André, Saint-Christophe et Demontigny. A l'exception des édifices qui ont été démolis, les autres étaient autrefois occupés comme logements privés. La maison Dupuis pressée par la nécessité, chaque fois qu'elle a fait une acquisition, a dû se contenter de ces constructions telles qu'elles étaient, y faisant tout juste les changements nécessaires pour qu'elles puissent servir comme entrepôts. Il est de toute évidence que pour faire face aux besoins sans cesse grandissant la maison Dupuis doit obligée maintenant de chercher à tirer tout le parti possible de la superficie de terrain dont elle dispose, en y élevant une construction moderne. Le produit de l'émission qui est offerte au public doit justement servir à couvrir les frais de cette construction en même temps que permettre l'organisation d'un service de commandes par la poste.

Après la visite, un tramway spécial a transporté tout le monde jusqu'à l'hôtel Windsor, où le dîner a été servi dans le salon rose. M. F. J. Boulais présidait ayant à ses côtés, MM. Narcisse Dupuis, président de la maison Dupuis Frères, Henri Bourassa, A.-J. Dugal, le notaire Girouard, J. Daoust, Armand Dupuis, Hector Racine N.-G. Valiquette, A.-L. Caron et quelques autres.

M. Boulais a été le premier orateur et il a fait, dans ses détails l'histoire de la maison Versailles, Vidraicre, Boulais, dont il est aujourd'hui président. Il a rappelé les débuts de la maison en 1913 indiquant les différentes phases de son développement et soulignant les succès qu'ont remportés toutes les émissions qu'elle a successivement offertes au public. A nos débuts, dit-il, il y avait toute une éducation à faire. Nous avons fait notre part, comme les autres maisons financières semblables à la nôtre, et aujourd'hui on peut dire que la mentalité canadienne-française a changé en ce sens que l'on comprend la nécessité de la coopération dans le domaine financier et économique.

LE DINER

M. Boulais a été le premier orateur et il a fait, dans ses détails l'histoire de la maison Versailles, Vidraicre, Boulais, dont il est aujourd'hui président. Il a rappelé les débuts de la maison en 1913 indiquant les différentes phases de son développement et soulignant les succès qu'ont remportés toutes les émissions qu'elle a successivement offertes au public. A nos débuts, dit-il, il y avait toute une éducation à faire. Nous avons fait notre part, comme les autres maisons financières semblables à la nôtre, et aujourd'hui on peut dire que la mentalité canadienne-française a changé en ce sens que l'on comprend la nécessité de la coopération dans le domaine financier et économique.

M. NARCISSE DUPUIS

Le président de la maison Dupuis Frères prononce une très brève allocution pour remercier la maison Versailles, Vidraicre et Boulais et ses agents d'être venus se renseigner sur place de la valeur commerciale de l'entreprise Dupuis. Puis il demande à M. Henri Bourassa, placé à sa gauche, de lire ce qu'il pense de la maison Dupuis Frères.

(A suivre à la page 6)

La ville leur donne son appui

LES ORGANISATEURS DE LA SOUSCRIPTION EN FAVEUR DE L'HÔPITAL ANTITUBERCULEUX PEUVENT COMPTER SUR LE CONCOURS DES ECHEVINS DE MONTREAL — UN APPEL A LA POPULATION

Le comité exécutif et le conseil ont promis leur appui à la toute prochaine souscription qui sera lancée du 11 au 18 décembre, en faveur de l'hôpital antituberculeux du Mont La Salle. Les organisateurs veulent recueillir de la générosité du public de Montréal la somme de \$150,000 pour transformer l'ancien monastère en un hôpital moderne.

Les autorités municipales se sont déjà montrées généreuses d'abord en désignant le monastère, puis en souscrivant chaque année une somme de \$73,000 entre les mains des Soeurs de la Providence, qui dirigent l'hôpital, pour son entretien. Le gouvernement provincial est venu à la rescousse en accordant bien volontiers une somme de \$150,000.

Mais les fonds ne suffisent plus, tant les besoins de l'hôpital naissent sont impérieux. La population est donc chaleureusement invitée d'y pourvoir, ce sera son cadeau de Noël aux malheureux victimes de la peste blanche.

Voici l'invitation que les échevins viennent de recevoir:

"Nous avons l'honneur de vous informer qu'à la suite de diverses réunions du comité d'organisation de la souscription en faveur de l'hôpital antituberculeux, il a été décidé de tenir cette souscription du 11 au 18 décembre."

"Nous comptons sur votre bienveillante sympathie, qui ne fera que s'ajouter à la généreuse initiative déjà prise par la ville en faveur de cette oeuvre."

La lettre est signée par M. Joseph Hurlbut, président de la société catholique de protection et de renseignements, sous les auspices de laquelle la souscription est lancée. Le comité exécutif de cette souscription se compose des personnes suivantes: MM. Joseph Hurlbut, président; J.-O. Labrecque, vice-président; J.-W. Harris, trésorier; J.-E. Joannette, secrétaire; S.-D. Joubert, Z.-O. Tourangeau, T. Julien, Antonio Perrault, E. Montet, G. Normand, (docteur J.-A.-A. Dufréne et l'abbé J.-C. Jetté. La souscription est sous le patronage de S. G. Mgr Georges Gauthier, de lord Shaughnessy et de M. L.-A. Taschereau, E.-L. Patenaude et du maire de Montréal. Les présidents d'honneur sont: MM. J.-L. Perron, docteur J.-J. Guérin, Dr L. de L. Harwood et le Dr C. Armstrong.

L'impression que nous laisse la visite des magasins Dupuis, c'est que le commerce de cette maison a grandi plus vite qu'on ne pouvait prévoir. Comme conséquence, les rayons nouveaux ont été établis hâtivement dans les locaux voisins du premier magasin et à mesure que ces locaux devenaient disponibles. D'agrandissement en agrandissement la maison Dupuis en est venue à occuper tous les édifices compris dans le carré formé par les rues Sainte-Catherine, Saint-André, Saint-Christophe et Demontigny. A l'exception des édifices qui ont été démolis, les autres étaient autrefois occupés comme logements privés. La maison Dupuis pressée par la nécessité, chaque fois qu'elle a fait une acquisition, a dû se contenter de ces constructions telles qu'elles étaient, y faisant tout juste les changements nécessaires pour qu'elles puissent servir comme entrepôts. Il est de toute évidence que pour faire face aux besoins sans cesse grandissant la maison Dupuis doit obligée maintenant de chercher à tirer tout le parti possible de la superficie de terrain dont elle dispose, en y élevant une construction moderne. Le produit de l'émission qui est offerte au public doit justement servir à couvrir les frais de cette construction en même temps que permettre l'organisation d'un service de commandes par la poste.

A L'ÉCOLE DENTAIRE

LES COURS ONT COMMENCÉ DE SE DONNER, CE MATIN, A L'ÉDIFICE CENTRAL.

M. le docteur Dubéau, doyen de la faculté de chirurgie dentaire, nous informe que tous les cours de première, deuxième, troisième et quatrième année ont commencé à se donner de façon absolument régulière, cet avant-midi, dans quelques-unes des salles de l'édifice central de l'université, rue Saint-Denis. Seuls les travaux pratiques de laboratoire et de clinique demeurent suspendus du fait du récent incendie.

Comme les vacances de la Noël et du Nouvel An commencent le 18 du mois courant, les autorités de notre école dentaire n'ont pas cru devoir ouvrir de clinique ou de laboratoire temporaires, et cela pour si peu de temps, attendu que ceux-ci pourront être réorganisés dans l'édifice même de l'Ecole pour le lendemain des Rois, soit pour le retour des élèves. Ce retard apporté aux travaux pratiques ne dépassera donc pas, de cette façon, plus de deux semaines environ.

La toiture provisoire que l'on est en train de faire construire, un peu en dessous de la toiture détruite, afin de protéger l'intérieur et aussi de faciliter la reconstruction de la toiture permanente sans ennuis pour personne, sera complètement terminée ce soir. Cette dernière toiture sera faite aussitôt que les assurances auront procédé à leur expertise des dégâts. En attendant, tout l'édifice est chauffé comme si rien n'était depuis dimanche, en vue de protéger l'édifice contre les intempéries de la saison.

"On a bien des malheurs, nous dit le docteur Dubéau, au moment où nous allons le quitter, mais, comme vous voyez, on se débrouille."

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Echéance	Prix	Remboursement
1 déc 1925	98.80	5.38
1 oct 1931	98.50	5.21
1 mars 1937	99.90	5.01
1 déc 1942	100.00	5.50
1 nov 1947	101.05	5.49
1 déc 1952	102.75	5.18
1 déc 1957	104.94	5.04
1 nov 1962	99.65	5.65
1 nov 1964	100.75	5.42
1 nov 1967	99.95	5.58
1 nov 1972	100.30	5.47

Tableau des cours fournis par L.-G. Bouchard et Cie, agents de change, 36, Notre-Dame-Ouest, Montréal. Prix sujets à intérêt cours.

Echéance	Prix	Remboursement
1 déc 1925	98.80	5.38
1 oct 1931	98.50	5.21
1 mars 1937	99.90	5.01
1 déc 1942	100.00	5.50
1 nov 1947	101.05	5.49
1 déc 1952	102.75	5.18
1 déc 1957	104.94	5.04
1 nov 1962	99.65	5.65
1 nov 1964	100.75	5.42
1 nov 1967	99.95	5.58
1 nov 1972	100.30	5.47

Tableau des cours fournis par L.-G. Bouchard et Cie, agents de change, 36, Notre-Dame-Ouest, Montréal. Prix sujets à intérêt cours.

Echéance	Prix	Remboursement
1 déc 1925	98.80	5.38
1 oct 1931	98.50	5.21
1 mars 1937	99.90	5.01
1 déc 1942	100.00	5.50
1 nov 1947	101.05	5.49
1 déc 1952	102.75	5.18
1 déc 1957	104.94	5.04
1 nov 1962	99.65	5.65
1 nov 1964	100.75	5.42
1 nov 1967	99.95	5.58
1 nov 1972	100.30	5.47

Tableau des cours fournis par L.-G. Bouchard et Cie, agents de change, 36, Notre-Dame-Ouest, Montréal. Prix sujets à intérêt cours.

Des subsides du fédéral

UNE DELEGATION DEMANDE L'AIDE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, PAR L'ENTREMISE DE SIR LOMER GOVIN, POUR TERREBONNE. — LES SECOURS EN PROVISIONS SONT TOUJOURS NOMBREUX.

MM. l'abbé Comtois, curé, et Eugène Labelle, maire, tous deux membres du comité de secours général à Terrebonne, ainsi que Mgr Piette, MM. Alfred Lambert, président de la Chambre de commerce, William Birks, président du Board of Trade, le docteur Raoul Masson, ancien citoyen de la ville incendiée, ceux-ci membres du comité de secours à Montréal, se sont rendus au cours de la matinée, en délégation auprès de sir Lomer Gouin, ministre de la justice, afin de lui demander si le gouvernement fédéral ne pourrait pas venir en aide aux sinistrés de la ville de Terrebonne. Celui-ci leur a demandé de lui préparer tout d'abord une évaluation aussi approximative que possible des besoins les plus urgents, puis il a promis de se faire leur avocat auprès de ses collègues d'Ottawa en vue d'obtenir, si la chose se peut, une subvention quelconque.

En plus des informations que nous publions ailleurs, on nous prie d'annoncer que la maison Harris, dont M. Jarry est le gérant, a envoyé une assez grande quantité de viande et d'œufs aux sinistrés de Terrebonne, et la maison J.-A. Brosseau, trois cents pains.

La maison A.-L. Strachan, de son côté, a promis d'envoyer une voiture chargée de pains pour vendre, et la maison Prud'homme et Frères, par l'entremise de M. Thomas Turgeon, un de ses employés, une autre voiture de pains également pour samedi.

Le comité de secours de Montréal demande aux journaux d'insérer les bouchers qu'il serait peut-être pratique pour eux de s'entendre avec quelqu'un dudit comité pour les envois de pain, et cela afin de voir à ce que tels envois ne se fassent pas le même jour.

La maison Baillargeon a mis un camion à l'entière disposition du comité de secours, lequel est parti, ce matin, avec cinq caisses d'effets, trois lits, trois matelas, dont de Mme Athanase David, et deux autres caisses d'effets, don de Lady Forget.

A QUI S'ADRESSER

Mlle Yvonne Labelle, fille de M. Labelle, maire de Terrebonne, se présente, à Montréal, le comité de secours général. Tous ceux qui, désireux de faire des envois aux sinistrés de sa ville, nous a-t-elle dit, pour quelque peu dans l'embarras pour faire parvenir ces envois à destination, peuvent l'en informer et elle se charge de les envoyer à domicile. On peut communiquer avec elle tous les jours aux bureaux du gouvernement provincial, par téléphone, où elle se tient en permanence. Rappelons aussi en passant, ainsi que nous le disions ailleurs, que la compagnie du Pacifique-Canadien se charge de transporter gratuitement tous les envois adressés au comité de secours général, collège Saint-Louis, Terrebonne.

On dit que M. Pierre Piché, du département des canaux de la province, partira probablement demain pour Terrebonne afin de voir au relevé d'un nouveau cadastre de la ville incendiée. Le département des postes fédéral verrait, quant à lui, jeudi de cette semaine à faire effectuer le déblaiement des lieux où se trouvait l'ancien bureau de poste, afin d'en entreprendre le plus tôt possible sa reconstruction et procurer ainsi du travail à certains ouvriers sinistrés.

Un appel sera fait, croyons-nous, incessamment à la maison Simons dans le but de recevoir des lits, attendu que plusieurs des victimes de l'incendie sont encore obligées de coucher sur la dure.

L'UNION DES MUNICIPALITÉS

M. Rosaire Prieur, le secrétaire de l'Union des Municipalités, s'adresse à toutes les municipalités de la province de Québec, pour demander des souscriptions pour Terrebonne.

LE TEMPS

Toronto, 5, (S.P.C.). — La perturbation atmosphérique qui se centralisait sur l'Ohio, hier matin, s'est déplacée vers le nord-est dans la direction du haut de la vallée de l'Outaouais. Elle a provoqué des tempêtes accompagnées de pluie dans la région des lacs inférieurs et de fortes tempêtes de neige sur le lac Supérieur. Le temps est beau et il fait froid dans les provinces maritimes.

Prévisions: Lac et baie Georgienne: Tempêtes de l'ouest et du nord-ouest plus froid, gibouilles locales. Mercredi, vents froids du nord-ouest, beau et beaucoup plus froid.

Vallée de l'Outaouais et haut St-Laurent: Tempêtes de l'ouest, neige locale et plus froid ce soir. Demain, forts vents du nord-ouest, beau et beaucoup plus froid.

Bas St-Laurent: Vents violents accompagnés de neige. Demain, forts vents de l'ouest et plus froid. Golfe et côte nord: Vents de l'est avec neige ce soir et une partie de la journée de demain.

Provinces maritimes: Vents dégageant en tempêtes de l'est avec neige et pluie ce soir. Demain, forts vents de l'ouest, plus clair et tournant au froid.

Las Supérieur: Vents du nord-ouest diminuant ce soir. Très froid, neige. Demain, vents du nord-ouest, beau et très froid.

LE TRAITÉ TCHECO-SLOVAQUE-YOUGO-SLAVE

Les Serbes, les Croates, les Slovénes et les Tcheco-Slovaques ont conclu un accord pour cinq ans — Les principales clauses.

Prague, 5 (S.P.A.). — Le ministre des affaires étrangères publie le texte du traité d'alliance entre le royaume des Serbes, Croates et Slovénes et la République tchécoslovaque, conclu pour cinq ans.

Les gouvernements tchécoslovaque et yougoslave ont convenu notamment que:

1— Les parties contractantes s'efforceront de mettre sur une base solide leurs relations économiques, financières et celles des transports et d'assurer leur collaboration plus étroite. A cette fin, ils concluront

Nouveau débat sur le gaz

DIFFÉRENTS ARGUMENTS INVOQUÉS PAR LA MONTREAL LIGHT ET PAR LES REPRÉSENTANTS DU PUBLIC. A LA COMMISSION DES SERVICES PUBLICS.

Le débat sur la question du gaz se continue sans beaucoup s'éclaircir. La question revêt en effet un double aspect. Il s'agit d'un côté de savoir si le projet exposé par la *Montreal Light Heat and Power Company*, cette dernière se trouvant à l'extorquer de l'argent au public de façon générale. La seconde question est de savoir sur quelle classe portera principalement le fardeau de la nouvelle répartition.

Pour la première question, il est indiscutable que le nouveau mode de répartition incitera les gens à employer le gaz comme combustible pour d'autres fins que celle de la cuisine et dans quelques rares cas de l'éclairage. En effet plus la consommation sera forte plus le prix comparatif du gaz par mille pieds cubes s'abaissera. On peut donc prévoir par là qu'en maintes circonstances, le gaz remplacera le charbon pour le chauffage, le tout au bénéfice commun des consommateurs et de la compagnie. Le profit fait par la foule des petits consommateurs sera englobé par la compagnie qui, par la simplification de la distribution et de l'administration, encourra moins de frais totaux et pourra vendre le gaz à prix plus réduit.

Mais il faut aussi considérer si pour la même somme de gaz consommé, le public paiera plus cher par le présent système que par l'ancien. La compagnie prétend que chaque consommateur moyen dépense 2400 pieds cubes et que la dépense totale d'après le nouveau système est équivalente à l'ancienne. La ville cherche à y voir clair et tâtonne dans une foule de statistiques sur les opérations financières de la compagnie qui fréquemment n'ont rien à voir à la chose, ce qui est d'ailleurs inévitable. Le moyen pratique est d'abord de savoir le montant exact de dépense en fait de gaz et de faire ensuite les calculs de multiplication usuels. Il faut ensuite trouver quelle est la moyenne exacte de dépense des consommateurs ordinaires, soit de la grande majorité et de comparer les dépenses suivant les deux systèmes en regard. Pour ce il faut compter les livres, examiner sur les 125,000 consommateurs, quels sont ceux qui font une dépense moyenne et qui forment la grande majorité. Comme on le voit, ce n'est guère alléchant à entreprendre.

La compagnie seule s'en est chargée et en est venue à la conclusion que le consommateur moyen dépensait 2,400 pieds cubes, ce que l'on cherche précisément à vérifier. L'autre point de vue à examiner est de savoir si les ouvriers en général y gagneront ou y perdront sous le système proposé. Certains témoins de la ville ont déclaré que la chose était bien difficile à établir. Dans beaucoup de quartiers riches ils ont constaté et une moyenne de dépense de gaz considérable et aussi une moyenne de consommation très minime. Ce qu'ils ont observé dans les quartiers ouvriers n'a pas sensiblement changé leurs observations.

Il en résulte que personne ne peut avec certitude protester que le prochain système est avantageux ou non à la masse. Jusqu'ici la seule conclusion claire, c'est que les gens seront incités à employer plus de gaz pour divers autres usages et que la compagnie y trouvera son profit à tout événement sans nuire d'ailleurs à celui des contribuables, si le premier reste normal.

Prévenir les accidents Afin de diminuer le nombre d'accidents d'automobiles dans le voisinage des écoles, les membres de la section Père Marquette de la Société Saint-Jean-Baptiste demandent "aux autorités de la ville de faire placer aux environs de nos écoles, de nos couvents et des autres maisons d'éducation, à des endroits bien en vue, des indications ou de poteaux indicateurs dans les deux langues, pour avertir les conducteurs de voitures, de ralentir leur marche et de signaler leur approche, et pour avertir les piétons de se tenir sur leur garde."

Prévenir les accidents

Afin de diminuer le nombre d'accidents d'automobiles dans le voisinage des écoles, les membres de la section Père Marquette de la Société Saint-Jean-Baptiste demandent "aux autorités de la ville de faire placer aux environs de nos écoles, de nos couvents et des autres maisons d'éducation, à des endroits bien en vue, des indications ou de poteaux indicateurs dans les deux langues, pour avertir les conducteurs de voitures, de ralentir leur marche et de signaler leur approche, et pour avertir les piétons de se tenir sur leur garde."

Contre un fonds de roulement

Quebec, 5, (D.N.C.). — Ce matin, le comité des bills privés a refusé d'accepter l'amendement concernant le fonds de roulement suggéré par le conseil municipal de Montréal. La clause 6 a donc été biffée.

Mort de M. Auguste Pacaud

St-Joseph-de-Béméc, 5 (D.N.C.) M. Auguste Pacaud, avocat, est décédé cette nuit. C'est une mort subite. M. Pacaud avait assisté, hier soir, à la réunion de la société St-Vincent-de-Paul, et vers 3 h. 30. C'était la nuit, il s'est senti malade. Quelques minutes plus tard il était décédé.

LE BILL DE MONTREAL

Quebec, 5 (D.N.C.). — La modification de la clause de la cédule "B", relative aux emprunts, entraîne une longue discussion. M. Léon Garneau, avocat, propose que la ville soit dispensée de consulter les propriétaires quand il s'agit d'emprunter pour exécuter des travaux ordonnés par la commission des chemins de fer, la commission des services publics de Québec.

M. David suggère qu'on ajoute, pour être complet, "et le bureau provincial d'hygiène".

LA NAVIGATION

Une cargaison presque détruite

LE CANADIAN GUNNER PERD POUR \$200,000 DE FARINE, D'AVOINE, DE FOIN ET DE LAIT DANS UN INCENDIE

St-Jean, Terre Neuve, 5. (S.P.C.) — Un commencement d'incendie s'est déclaré, samedi après-midi dernier, à bord du cargo *Canadian Gunner*, de la marine marchande du gouvernement. La cargaison évaluée à plus de \$200,000 a été en grande partie détruite. Le feu aurait pris par combustion spontanée ou encore dans du foin avoisinant de trop près l'engin du navire.

En outre d'une grosse cargaison générale, le *Canadian Gunner* avait à son bord 10,500 barils de farine, 5,750 sacs d'avoine, 2,500 balles de foin et 2,000 caisses de lait.

SERVICE D'HIVER

Le *Marburn*, de la compagnie du Pacifique-Canadien, part aujourd'hui de Saint-Jean, N.-B., à destination de Glasgow et Liverpool. Il inaugure ce service d'hiver.

Le *Canadian Fisher*, inaugurera, de son côté, jeudi de cette semaine, le service d'hiver de la marine marchande du gouvernement entre Halifax et les Indes Occidentales.

Le MONTICM

Le *Monticm*, de la compagnie du Pacifique, venant de Liverpool, est attendu à St-Jean jeudi de cette semaine.

SEPT MANQUENT A L'APPEL

Le corps de Hiram Willard, de Stella, près Kingston, Ontario, qui s'est noyé au cours du désastre du *Maplehurst*, survenu dans le canal du lac Portage, a été trouvé, mardi, dans une dérive de bois flotté et venant de la *Canada Steamships*.

C'est le quatrième cadavre découvert depuis l'accident. Sept autres membres de l'équipage manquent encore à l'appel.

M. Robert-E.M. Cowie, vice-président de l'*American Railway Express Company*, était l'hôte d'honneur du *Canadian Club* à son lunch d'hier. Il a fait une revue générale de la question des transports par voies ferrées et il a déclaré que, sous peu, un service de transport aérien pour petits colis serait organisé entre les principales villes. Le temps n'est pas éloigné, a-t-il dit, où grâce à ce service, les gens de Chicago pourront lire à leur petit déjeuner les journaux du matin de New-York.

L'ENQUETE GARNEAU

LE BEAU-PERE DE LA VICTIME REND TMOIGNAGE — IL N'A PAS VU VOULU MENTIONNER DE NOM — CE QUE DIT LE SHERIF BLOUIN.

Québec, 5 (D. N. C.). — Le principal témoin entendu, hier, à l'enquête de la commission royale, a été Michel Baribeau, beau-père de Blanche Garneau. Il ne croit pas que sa fille ait été tuée à l'endroit où elle a été trouvée, car pendant plusieurs jours, il a passé à cet endroit sans avoir rien remarqué.

En réponse à Me Lavergne, le témoin a affirmé qu'il avait entendu prononcer des noms, mais il dit qu'il s'est surveillé afin de ne pas troubler des personnes innocentes. Il a laissé agir la justice.

M. Baribeau affirme que son beau-frère lui avait dit de ne pas parler. Il avait entendu dire qu'il était surveillé et il n'a voulu rien dire. Le témoin déclare que son épouse est trop malade pour être entendue comme témoin à la cour. Me Belley suggère d'aller l'interroger chez elle.

Le colonel H. Chassé, commandant de la citadelle, est entendu ensuite. Selon lui, il est impossible que Casabon soit sorti de la prison pendant son internement.

Un incident qui a fait rire, c'est celui du shérif Blouin. Une lettre anonyme avait été envoyée au détective Valade. Sur cette lettre, on disait que la réponse devait être envoyée à la poste restante et on avait inscrit un numéro. Il se trouve que ce numéro est celui du shérif Blouin. Celui-ci est venu jurer qu'il n'avait jamais écrit une lettre semblable.

Au cours de la journée, Me Sullivan, un des avocats du public, a menacé de se retirer de la cause en disant que la protection suffisante n'était pas accordée aux personnes qui ont des renseignements à donner. La Cour a promis que toute la protection suffisante sera donnée.

CHOSSES MUNICIPALES

La présentation du budget 1923

LE CONSEIL DEMANDE DES EXPLICATIONS SUR CERTAINES DONNEES GENERALES, ET LE COMITE S'Y SOUMET DE BONNE GRACE. — DES COMPLIMENTS. — UN SALAIRE FAMILIAL.

Conseillers et commissaires se sont donné l'accolade, hier, au conseil municipal et mutuellement se sont lancés des fleurs. Les uns ont félicité les administrateurs d'être bien tirés d'affaire cette année sans élever la taxe foncière et de ne pas réclamer d'augmentation d'impôts pour le prochain exercice; les autres ont rejeté sur les échecs tout le mérite de leur bonne administration.

C'était hier la séance du budget et l'occasion des aveux et des confidences. M. Brodeur a profité du bon esprit qui régnait pour exposer les raisons qui ont amené le comité exécutif à présenter cette année un budget plutôt schématique à l'étude du conseil; c'est qu'il entendait contrôler, avec ses collègues de l'administration, les dépenses courantes réclamées par les chefs de service, au lieu de leur laisser champ libre avec un budget fixe approprié aux besoins d'un chacun.

Le maire y est allé de ses compliments à l'adresse des membres du comité exécutif; il leur a donné sa confiance et demandé que le conseil leur exprime sa satisfaction en lui votant les prévisions budgétaires telles que soumises.

Naturellement, le leader du conseil a soulevé des objections à un pareil procédé; sans y être opposé toutefois, il a réclamé des explications, et voilà pourquoi, appuyé par M. Creelman, il a proposé la motion suivante, qui a reçu l'appui unanime du conseil:

"Que le rapport du comité exécutif présenté devant le conseil soit déposé sur le bureau et que le comité soit prié de fournir à chacun des membres du conseil, d'ici le 11 du courant, une copie de tel rapport, ainsi que des détails complets sur la manière dont seront réparties les sommes de \$5,852,679.00 et \$2,027,071.25 qui apparaissent audit rapport sous la rubrique: 'salaires et gages et dépenses générales d'administration'."

La discussion est ouverte. M. Sansregret l'amorce en disant sa surprise de voir un budget aussi rudimentaire que celui de cette année; les journaux, ajoute-t-il, nous renseignent mieux que le comité exécutif, car ils nous parlent de rajustement de salaires chez les employés de l'intérieur, d'augmentation du personnel de la police et de la brigade des incendies, et autres choses; le budget n'en fait point mention. En quoi les journaux ont-ils raison, nous n'en savons rien! Et pourtant nous devrions être les premiers renseignés. Le comité nous communique un semblant de budget en comparaison de ce que nous avions les années passées; cependant il nous serait très avantageux d'avoir beaucoup plus de détails, d'être intéressé même de la bonne administration de la ville.

Le maire ne suit pas la même voie; il le refoule aussitôt le courant pour faire l'éloge des administrateurs à qui il donne son entière confiance. C'est une administration dit-il, qui ressemble à celle de 1909, et comme elle a bien réussi nous devrions lui voter une motion de confiance. Tout n'est pas parfait, cependant; et M. Martin attire l'attention du comité sur la nécessité de protéger davantage le public par des policiers plus nombreux; on n'a rien fait dans ce sens depuis deux ou trois ans, déclare-t-il, et voyez ce qui arrive: nos institutions religieuses brûlent partout, comme si elles étaient vouées à la destruction par une conspiration sourde qu'il faudrait surprendre et mater.

M. Bray, M. Quintal, M. Riel et quelques autres adressent à leur tour des félicitations au comité; ils lui promettent leur appui, à condition que le comité leur fasse confiance, afin d'amener une entente réciproque.

Le président du comité se lève souriant. Il remercie bien sincèrement ses collègues du conseil de leurs éloges, et reporte tout le mérite de son administration sur le conseil. "Nous avons profité, dit-il, de l'expérience, des conseils, des lumières de chacun de vous, et c'est grâce à votre coopération que nous avons pu réussir."

M. Brodeur promet de fournir tous les renseignements de quelle nature qu'ils soient, pourvu qu'ils aident les échecs à bien comprendre la confection du budget. "Nous nous avons remis, déclare-t-il en substance, un budget simplifié, tout comme nous l'avons fait l'an dernier; les montants appropriés à chacun des services municipaux sont indiqués dans un total général au lieu d'être morcelés jusque dans les moindres détails comme ils l'étaient les années passées. Cette innovation empêche les chefs de service de mener à leur guise leur propre département et de se soustraire au contrôle des commissaires; aujourd'hui ces chefs ne savent plus les montants qui leur sont accordés pour telle ou telle dépense, et sont forcés d'économiser, car le comité exécutif exerce tout le contrôle de l'administration des dépenses. Ce sont les économies qui font les progrès, ajoute M. Brodeur; auparavant les chefs faisaient des extravagances, croyant qu'il leur fallait dépenser les sommes qui leur étaient confiées."

Le président rappelle brièvement les faits et gestes du comité au cours de l'année. Grâce à certaines réformes, dit-il, nous avons pu dépenser davantage pour l'entretien de la voirie, pour la réparation de quelques postes de police, pour remettre à neuf des appareils de la brigade des incendies. Nous continuerons, l'an prochain dans la bonne voie; nous formerons une équipe volante pour la réfection des pavages, afin de les tenir toujours dans le meilleur état possible; comme nous avons beaucoup de pavages à la charge des propriétaires, il n'est que juste que nous nous préoccupions de leur entretien.

Nous voulons aussi, poursuit-il, augmenter le personnel de la police d'une centaine de membres et celui des incendies de cinquante; nous réorganiserons les employés de l'intérieur, à qui on ajoutera \$75,000 à leurs salaires; dans les remaniements projetés, nous accorderons à chacun le salaire qu'il mérite et cela selon nos ressources.

Le succès appartient au conseil, conclut M. Brodeur; nous attendons tout de lui et nous ne craignons pas la critique car alors nous serons en mesure de mieux administrer. Les affaires de la ville vont bien, car c'est la première fois, de mémoire d'homme, que la ville ne doit pas un seul sou à la Banque de Montréal; au contraire, nous avons là un dépôt substantiel à notre avantage.

Après ce discours, M. Trépanier, qui veut être de l'opposition, félicite le conseil et le comité de leurs bonnes relations cordiales. Il continuera cependant à critiquer l'administration, car pour quelle marche bien, il lui faut de l'opposition. Il réclame de la part du comité un peu de bienveillance pour les commissions électorales à qui l'on ne confie aucun travail et que l'on ignore systématiquement. Il est regrettable, dit-il, que le service du trésorier ne fonctionne pas normalement par suite de querelle et de mécontentement de certains chefs de ce département important.

La motion Sansregret-Creelman est adoptée sans opposition.

UN SALAIRE FAMILIAL

MM. Hushion et Gabias ont soumis au comité exécutif un budget très détaillé d'une famille composée de cinq membres et lui ont proposé qu'à l'avenir les salaires soient répartis selon ce budget familial. Ils déclarent, à la lumière des statistiques fédérales, que le salaire minimum d'un chef de famille devrait être de \$1,200 par année, que le salaire raisonnable soit de \$1,500 et le salaire équitable de \$1,800.

M. Brodeur a prié le proposeur d'exposer son but, s'il entendait par exemple relever le salaire de nos fonctionnaires, dont la moyenne de salaires est à peine de \$1,200. "Je n'ai pas d'objection dit-il à vouloir suivre l'échelle proposée, car je trouve ridicule de payer \$1,100 et \$1,200 un père de famille; il n'y a que les policiers et les pompiers qui ont un salaire raisonnable. Mais il faut être conséquent; si le conseil veut élever les salaires, qu'il nous fournisse des revenus pour y arriver, et alors qu'il nous autorise à augmenter la taxe foncière."

Le président est d'avis qu'il n'y a pas d'autre chemin à prendre; et que ce serait perdre son temps d'étudier l'échelle proposée, pour en venir à des résolutions platonnées. Nous avons un revenu de \$24,000,000, mais il y a 17 millions de charges fixes que nous ne pouvons pas toucher; il reste sept millions dont cinq millions et demi vont en salaires; nous ne pouvons en mener très large.

DES PATINOIRES

Les échecs des quartiers excentriques comme les quartiers Mercier, Maisonneuve, Rosemont, Saint-Jean et autres, ont réclamé du comité des patinoires entretenues par la ville dans chacune des paroisses, au lieu d'une patinoire par quartier, comme le propose M. Desroches, qui craint les abus.

M. Vaillancourt a fort bien démontré l'injustice dont souffrirait ainsi son quartier, dont l'étendue comprend celle de seize quartiers du centre; nous n'aurions qu'une seule patinoire alors que pour une étendue seize fois moindre on accorderait une patinoire. La ville, dit-il, ne dépense pas un sou pour les terrains de jeu dans mon quartier durant l'été; il est juste qu'elle entretienne l'hiver quatre ou cinq patinoires, cela donnera de l'exercice aux pompiers.

DIVERS

Le conseil adopte une résolution platonique de sympathie aux sinistrés de Terrebonne, et M. Brodeur annonce que Montréal fera son devoir en temps et lieu à la suite du gouvernement.

Le comité demande un virement de fonds pour une somme de \$170,220 que le conseil lui refuse afin d'avoir plus d'explication.

Comme le fonds de réserve est épuisé, le conseil vote un crédit additionnel de \$20,000, en prévision de jugements et de frais judiciaires à juger.

M. Savard veut que le conseil s'oppose au projet d'amendement de M. A. Laurendeau pour réduire de \$2 à \$1.75 l'impôt foncier de l'ancienne municipalité de Maisonneuve. MM. Lalonde et Vaillancourt s'y objectent et la motion reste sur la table.

Le conseil décide, à la demande de M. Vaillancourt, que les entrepreneurs paient à l'avenir leurs employés tous les huit jours et ne retiennent que les gages de deux jours.

C.-E. PARROT.

FAITS-DIVERS

Pour avoir vendu de la cocaïne

LE JUGE ENRIGHT CONDAMNE LE DR R. ST-JACQUES, DE LA RUE ST-ANDRE, A DEUX MOIS DE PRISON — AUTRE SENTENCE

Le Dr R. St-Jacques, 348, rue St-André, a été condamné, hier après-midi, par le juge Enright, à deux

mois de prison, à \$200 d'amende et aux frais de la cause. Le docteur Saint-Jacques avait vendu quatre-vingts grains de cocaïne, le 28 septembre dernier, à une femme envoyée par les agents de la police fédérale. La femme avait été préalablement fouillée par la matrone des bureaux de la sûreté. Elle est entrée chez le médecin avec un billet de dix-huit dollars marqué. Quant elle est sortie elle avait une bouteille de morphine sur elle.

L'accusé a prétendu que la femme s'était présentée à lui comme directrice d'un hôpital pour les adonnés aux drogues. Le docteur a ensuite ajouté que la femme lui avait offert une somme d'argent pour traitements et qu'elle était muée par le ressentiment. Le juge s'est étonné de ce qu'une directrice d'hôpital fût assez ignorante pour aller acheter chez un médecin aux prix du détail ce qu'elle pouvait plus facilement avoir chez les marchands de produits pharmaceutiques en gros, à la moitié du prix. Il s'est demandé comment le docteur pouvait naïvement gober pareille chose.

D'ailleurs, ajoute le juge, on ne

vent pas ainsi quatre-vingts grains de morphine, soit plus de deux onces, sans se préoccuper des formalités légales et sans songer à la responsabilité de ses actions.

Le juge Cusson a aussi condamné Francis Joanette à six mois de prison pour vente de deux pilules de cocaïne et pour possession illégale de cocaïne. La même sentence a été prononcée contre Arthur Fournier, par le recorder Geoffrion. Fournier avait une petite bouteille de narcotiques lors de son arrestation.

VOL DE DEUX AUTOS

MM. George Wheatley, 657, avenue Belmont, et J.-N. McKim, 648, avenue Roslyn, se sont fait voler leurs autos, hier soir. La première est une auto Ford et la seconde une auto McLaughlin.

MUR DEFONCE

Une voiture à incendie est entrée hier avant-midi dans le mur de la maison W. Methot, rue Amherst et l'a démantibulée. Comme conséquence deux familles ont dû déloger hier soir, par suite du froid qui entraînait par les ouvertures béantes peu considérables.

Catholic Sailors Club

51, RUE DES COMMUNES

Les membres sont par les présentes avertis que la réunion annuelle aura lieu, dans l'immeuble du Club, le jeudi 14 décembre 4 heures 30 de l'après-midi.

JOHN T. STEVENS
Secrétaire honoraire

VIN
BOURDOU
Le Plus délicieux
des Vins Toniques
EN VENTE PARTOUT

tes. Les dommages sont peu



Victrola No. 80
\$135.00

Y aura-t-il un VICTROLA à votre foyer le jour de Noël?

LE Victrola vous procure tout le plaisir que la musique puisse donner à Noël et pendant toutes les années qui suivront. Son attrait est si universel que les enfants en goûtent le charme comme tous les autres membres de la famille.

Il vous met en contact direct avec la musique célèbre du monde entier — telle que seuls les véritables Victrolas et Records Victor "La Voix de son Maître" — peuvent vous la rendre.

"La Voix de son Maître" Victrola



TABAC HACHÉ FIN (FINE CUT) OGDEN'S

Le meilleur tabac fin pour rouler vos cigarettes

15¢ le paquet — Boîte métallique d'une 1/2 lb. — 80¢

"OGDEN'S LIVERPOOL"



Papiers à cigarette avec chaque paquet

ASPIRIN

A MOINS que vous ne voyiez le nom de "Bayer" sur les tablettes, vous n'avez pas d'aspirines du tout.



N'acceptez qu'un paquet non décauté de "Tablettes d'aspirine de Bayer" qui contient le mode d'emploi et les doses établis par des médecins depuis 22 ans et dont des millions ont reconnu l'efficacité et la sécurité contre

Rhumes	Mal de tête	Rhumatismes
Mal de dents	Névralgie	Névrite
Mal d'oreilles	Lumbago	Douleurs

Petites boîtes de "Bayer" de 12 tablettes. — Aussi boîtes de 24 et de 100 — chez les pharmaciens.

Aspirine est la marque de fabrique (enregistrée au Canada) de la manufacture de Mono-acétilsalicylate de sodium de Bayer. Quoiqu'il soit bien connu que le mot Aspirine signifie produit de Bayer afin de protéger le public contre les contrefaçons, nous étiquons sur les tablettes de la compagnie Bayer la marque générale de fabrique, le nom de Bayer en croix.

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES MENUISIERS

Ce soir, salle des syndicats catholiques, 3-est, Craig, assemblée du syndicat catholique et national des charpentiers-menuisiers. Le syndicat des menuisiers a ouvert un concours d'entrée d'ici au 1er janvier. La taxe d'entrée qui est de \$2.50 est maintenant abaissée à \$2. Tous les menuisiers non syndiqués devraient profiter de cette abaissement. Ils peuvent se présenter à 8 h. p.m., ce soir, à 3-est, Craig, chambre 28. D'importantes questions seront débattues à l'assemblée de ce soir.

SYNDICAT DES SELLERS

Le syndicat catholique et national des selliers se réunit ce soir, à la salle Gareau, 243, rue Maisonneuve. Rapport du comité exécutif sur les opérations de la quinzaine. Tous les membres doivent être présents. Par ordre de N. Sergerie, président.

A LACHINE

Ce soir, salle des syndicats de Lachine, académie Picher, assemblée du syndicat catholique des ouvriers en construction. Tous les ouvriers employés dans la construction sont cordialement invités à cette assemblée.

Demain soir, à la même salle, réunion du cercle d'études St-Michel. Tous les ouvriers de la ville sont cordialement invités à cette réunion d'études très intéressantes. M. Malette a fait une conférence la semaine dernière sur les logements ouvriers. On commence bientôt l'étude de l'encyclopédie *Reum Novarum*, sous la direction de l'abbé Denis.

CERCLE DE MUN

Le cercle de Mun se réunit ce soir, à la salle Tremblay, 1597, Ste-Catherine-est. M. V. Cartier donnera la conférence: il traitera de l'association; droit d'association, sa nature, ses effets. Tous les ouvriers de l'est sont les bienvenus à cette assemblée qui commencera à 8 h. 30 précises.

SYNDICAT DES PRESSIERS No 2

Ce soir, à 5 h. 30, salle des syndicats, assemblée du syndicat catholique et national des pressiers de journaux, local no 2. Questions très importantes à l'ordre du jour. Tous les membres doivent être présents.

SYNDICAT DES PEINTRES

Demain soir, salle des syndicats 3-est, Craig, assemblée très importante du syndicat catholique des peintres. Vote très important à prendre. Tous les membres devront assister. Par ordre.

Retraite de Pilsudski

Varsovie, 5. (S.P.A.) — Le général Joseph Pilsudski a informé les députés réunis en assemblée qu'il ne se présenterait pas comme candidat pour la présidence de la république.

Vos Vêtements sont Lavés dans des Savonnages Pura

Une visite à cette buanderie moderne vous éclairera sur les procédés scientifiques de nettoyage. Vos vêtements ne viennent pas en contact avec la machine et l'on n'emploie ni acides, ni agents chimiques. Du savon pur et de l'eau pure font le travail. Agités doucement pendant des heures dans des savonnages bouillants, vos vêtements en sortent blancs comme neige, parfaitement nets et sains.

Tel. UPTOWN 7640

TOILET LAUNDRIES LIMITED

425, RUE RICHMOND

FEUILLETON DU DEVOIR

MARISE

PAR

JEAN MAUCLERE

19

(Suite)

Un baiser à tante Lydie, un autre à Simonette, une poignée de main machinale à Jean écaré, comme l'est aussi Henri. Puis l'enseigne descend lestement les barres verticales; il saute dans l'embarcation et prend les commandes de la barre, qu'il assure dans ses mains nerveuses. Instantanément ressaisi par son devoir, en marin — en chef, — le jeune homme demande:

— Paré?

— Paré.

— Souque, les gars.

Vers la tempête menaçante, vers la catastrophe qu'il ignore, le second de la *Mutine* rejoint son bord.

Les pronostics de tante Lydie s'étaient réalisés. Au baromètre, dont le graphique cylindrique tournait insensiblement dans la cage vitrée du carré, le crayon enregistreur, renonçant à ses tremblements coutumiers, avait marqué une dégringolade rapide. En même temps le ciel se chargeait, la mer, très dure, se creusait de longues houles ravagées qui faisaient rudement tanguer la canonnière.

Il n'y avait pourtant guère de péril; malgré ça, par prudence, le commandant éfit fait placer des

L'incendie de Saint-Boniface

L'ENQUETE SE POURSUIT A LA COMMISSION DES INCENDIES — PAS ASSEZ DE PRESSION. — INHUMATION DES VICTIMES

Winnipeg, 5. (S.P.A.) — Les restes des dix victimes de l'incendie du collège de St-Boniface ont été inhumés hier matin dans une fosse commune. Une foule considérable a assisté au service qui a été chanté dans la cathédrale et les rues par lesquelles a passé le cortège funèbre pour se rendre au cimetière étaient noires de monde.

Frank-P. Jones, un électricien de la ville, a déclaré à l'enquête des commissaires des incendies, qu'il s'écoula 55 minutes entre le moment où l'alarme fut reçue à la station de feu et celui où le maximum de pression fut fourni dans les conduites d'eau principales. Une requête à cet effet avait été faite au début de l'incendie mais on n'y donna pas suite à la station de pompage parce qu'elle ne venait pas directement du chef des pompes.

La théorie que l'incendie est l'oeuvre d'un incendiaire gagne du terrain plutôt qu'elle n'en perd aux yeux des religieux qui étaient dans l'édifice au moment du feu, a déclaré hier M. Laurendeau, maire de Saint-Boniface.

Le R. P. Bourque, recteur du collège, est d'opinion, d'après le maire, que l'explosion entendue a été causée par une bombe.

L'enquête commencée le lendemain du désastre par les commissaires provinciaux des incendies, s'est terminée ce soir après que plus de soixante témoins eurent été entendus. Plusieurs théories ont été émises, mais comme toutes, les témoignages entendus ont été très contradictoires.

«Je ne crois pas», a déclaré M. Charles Heath, commissaire provincial des incendies, que nous puissions jamais déterminer la cause exacte du feu. Le mieux que nous puissions faire maintenant, après avoir compulsé les nombreux témoignages entendus, est de déterminer la marche des flammes dans l'édifice. Nous espérons aussi être en mesure de faire certaines recommandations qui empêcheront qu'une semblable catastrophe ne se reproduise».

M. P. Blanchette, mécanicien de pompage de la station de pompage, a déclaré hier après-midi que l'ingénieur de la ville, M. Melndi, avait donné l'ordre de ne pas fournir de pression, vu que celle du réservoir serait suffisante. Il était alors deux heures 50 du matin. Il a reçu d'un inconnu un appel téléphonique lui demandant d'augmenter la pression de l'eau et il en a fait part à l'ingénieur de la ville. Ses instructions étaient de ne pas donner le maximum de pression, tant que Mandi ne lui en aurait pas donné l'ordre, pas même à la demande du chef de police.

Convention du collège Ste-Marie de Beauce

Les anciens élèves de Sainte-Marie de Beauce sont priés d'envoyer leurs noms et leurs adresses, en vue du conventionnement devant avoir lieu en juillet prochain, au directeur du collège ou à M. Gabriel-E. Taschereau, secrétaire du comité de recrutement.

Dîner des jeunes notaires

Les jeunes notaires du district de Montréal organisent pour mardi prochain, le 12 décembre, un dîner-causerie en l'honneur de M. Téléphone Brasseur, le nouveau registraire de Montréal. Ce dîner-causerie aura lieu au Club de Réforme et M. Brasseur donnera une conférence.

Euchre à Ahuntsic

C'est ce soir le 5 décembre, à la salle Latendresse, à Ahuntsic, qu'a lieu le euchre annuel de la section St-Nicolas de la Société St-Jean-Baptiste.

Les tranyvies de la rue St-Denis, marqués «Ahuntsic» mènent directement en sans correspondance à la salle Latendresse, rue Lajeunesse, où a lieu le euchre. Tous les amis de notre société nationale sont invités.

Libérez les intestins de l'enfant avec le «Sirop de figues de Californie»

L'enfant malade lui-même aime le goût de fruit du «Sirop de figues de Californie». Si la petite langue est chargée, si votre enfant est indolent, maussade, fiévreux, s'il a le frisson ou la colique, une cuillerée à thé du sirop ne manquera jamais de lui libérer les intestins. Vous verrez vous-même, en quelques heures, comme il change de nature, la constipation, la bile acre et les matières de rebut des intestins tendres et délicats et rend votre enfant bien portant et joyeux.

Des millions de mères gardent le «Sirop de figues de Californie» sous la main. Elles savent qu'une cuillerée à thé aujourd'hui empêchera l'enfant d'être malade demain. Demandez à votre pharmacien le véritable «Sirop de figues de Californie» qui porte imprimé sur la bouteille le mot d'emploi pour bébés et enfants de tout âge. Hélas, vous devrez dire le mot «CALIFORNIE», sans quoi vous pourriez bien obtenir qu'une imitation du sirop de figues.

MERE!

Libérez les intestins de l'enfant avec le «Sirop de figues de Californie»

Les Tomates VICTORIA

sont délicieuses et savoureuses

En vente chez votre épicier

LAPORTE & MARTIN

MONTREAL Limitée OTTAWA

ANTIKOR-LAURENCE

CURE RADICALE DES GONNÉES, STYCHES, SONS D'UR

EN VENTE PARTOUT 25¢

FRANC PAR LA POSTE

A.J. LAURENCE, MONTREAL

VIN BOURDOU

Le Plus délicieux des Vins Toniques

EN VENTE PARTOUT

ARÔME — Le charme du THÉ "SALADA"

est dans son arôme riche et délicat. Il ne varie jamais. Tous les épiceries vendent du "Salada" en paquets métalliques scellés, seulement.

me soit-elle, sera reçue avec reconnaissance par les religieux qui administrent l'Oeuvre de la Crèche; et la directrice se fera un devoir de faire publier les noms de tous les donateurs, afin de donner à chacun l'assurance que son offrande est parvenue heureusement à destination.

Adresse: St-Saint-Elphège, S. M., directrice de l'Oeuvre de la Crèche, 470, rue Dorchester-est, Montréal, Canada. (Communiqué)

ILY A DIX ANS

Le Devoir du 5 décembre 1922

Après le débat, premier-Montreal de M. Omer Héroux sur la question de l'instruction obligatoire qui a été discutée à l'Assemblée législative.

M. William Chapman publie les *Fleurs de gloire*.

M. Adolphe Rivard est élu président de la Société du parler français.

M. Arthur Laurendeau analyse Louise, opéra de Charpentier.

La Turquie a préparé un projet de loi pour l'établissement de l'Albanie comme puissance autonome.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LANGUES VIVANTES PAR L'ABBE HENRI JASMIN

Mardi, ITALIEN: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles: "Que tempo fa?" (Sarrubbi), 8.30 h. p.m., grammaire (Mottl), lecture, analyse, comparaison: "Partenza" (Sarrubbi), "Le modèle ciociare" (Il Secolo XX).

Jeu, ESPAGNOL: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles: "Que tempo hace?" (Graefenberg), 8.30 h. p.m., grammaire (Ruppert), lecture, analyse, comparaison: "Los Puritanos" (Valdés).

Samedi, ALLEMAND: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles:

MERE!

Libérez les intestins de l'enfant avec le «Sirop de figues de Californie»

Les Tomates VICTORIA

sont délicieuses et savoureuses

En vente chez votre épicier

LAPORTE & MARTIN

MONTREAL Limitée OTTAWA

ANTIKOR-LAURENCE

CURE RADICALE DES GONNÉES, STYCHES, SONS D'UR

EN VENTE PARTOUT 25¢

FRANC PAR LA POSTE

A.J. LAURENCE, MONTREAL

VIN BOURDOU

Le Plus délicieux des Vins Toniques

EN VENTE PARTOUT

ARÔME — Le charme du THÉ "SALADA"

est dans son arôme riche et délicat. Il ne varie jamais. Tous les épiceries vendent du "Salada" en paquets métalliques scellés, seulement.

ILY A DIX ANS

Le Devoir du 5 décembre 1922

Après le débat, premier-Montreal de M. Omer Héroux sur la question de l'instruction obligatoire qui a été discutée à l'Assemblée législative.

M. William Chapman publie les *Fleurs de gloire*.

M. Adolphe Rivard est élu président de la Société du parler français.

M. Arthur Laurendeau analyse Louise, opéra de Charpentier.

La Turquie a préparé un projet de loi pour l'établissement de l'Albanie comme puissance autonome.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LANGUES VIVANTES PAR L'ABBE HENRI JASMIN

Mardi, ITALIEN: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles: "Que tempo fa?" (Sarrubbi), 8.30 h. p.m., grammaire (Mottl), lecture, analyse, comparaison: "Partenza" (Sarrubbi), "Le modèle ciociare" (Il Secolo XX).

Jeu, ESPAGNOL: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles: "Que tempo hace?" (Graefenberg), 8.30 h. p.m., grammaire (Ruppert), lecture, analyse, comparaison: "Los Puritanos" (Valdés).

Samedi, ALLEMAND: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles:

MERE!

Libérez les intestins de l'enfant avec le «Sirop de figues de Californie»

Les Tomates VICTORIA

sont délicieuses et savoureuses

En vente chez votre épicier

LAPORTE & MARTIN

MONTREAL Limitée OTTAWA

ANTIKOR-LAURENCE

CURE RADICALE DES GONNÉES, STYCHES, SONS D'UR

EN VENTE PARTOUT 25¢

FRANC PAR LA POSTE

A.J. LAURENCE, MONTREAL

ARÔME — Le charme du THÉ "SALADA"

est dans son arôme riche et délicat. Il ne varie jamais. Tous les épiceries vendent du "Salada" en paquets métalliques scellés, seulement.

me soit-elle, sera reçue avec reconnaissance par les religieux qui administrent l'Oeuvre de la Crèche; et la directrice se fera un devoir de faire publier les noms de tous les donateurs, afin de donner à chacun l'assurance que son offrande est parvenue heureusement à destination.

Adresse: St-Saint-Elphège, S. M., directrice de l'Oeuvre de la Crèche, 470, rue Dorchester-est, Montréal, Canada. (Communiqué)

ILY A DIX ANS

Le Devoir du 5 décembre 1922

Après le débat, premier-Montreal de M. Omer Héroux sur la question de l'instruction obligatoire qui a été discutée à l'Assemblée législative.

M. William Chapman publie les *Fleurs de gloire*.

M. Adolphe Rivard est élu président de la Société du parler français.

M. Arthur Laurendeau analyse Louise, opéra de Charpentier.

La Turquie a préparé un projet de loi pour l'établissement de l'Albanie comme puissance autonome.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LANGUES VIVANTES PAR L'ABBE HENRI JASMIN

Mardi, ITALIEN: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles: "Que tempo fa?" (Sarrubbi), 8.30 h. p.m., grammaire (Mottl), lecture, analyse, comparaison: "Partenza" (Sarrubbi), "Le modèle ciociare" (Il Secolo XX).

Jeu, ESPAGNOL: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles: "Que tempo hace?" (Graefenberg), 8.30 h. p.m., grammaire (Ruppert), lecture, analyse, comparaison: "Los Puritanos" (Valdés).

Samedi, ALLEMAND: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles:

MERE!

Libérez les intestins de l'enfant avec le «Sirop de figues de Californie»

Les Tomates VICTORIA

sont délicieuses et savoureuses

En vente chez votre épicier

LAPORTE & MARTIN

MONTREAL Limitée OTTAWA

ANTIKOR-LAURENCE

CURE RADICALE DES GONNÉES, STYCHES, SONS D'UR

EN VENTE PARTOUT 25¢

FRANC PAR LA POSTE

A.J. LAURENCE, MONTREAL

VIN BOURDOU

Le Plus délicieux des Vins Toniques

EN VENTE PARTOUT

ARÔME — Le charme du THÉ "SALADA"

est dans son arôme riche et délicat. Il ne varie jamais. Tous les épiceries vendent du "Salada" en paquets métalliques scellés, seulement.

ILY A DIX ANS

Le Devoir du 5 décembre 1922

Après le débat, premier-Montreal de M. Omer Héroux sur la question de l'instruction obligatoire qui a été discutée à l'Assemblée législative.

M. William Chapman publie les *Fleurs de gloire*.

M. Adolphe Rivard est élu président de la Société du parler français.

M. Arthur Laurendeau analyse Louise, opéra de Charpentier.

La Turquie a préparé un projet de loi pour l'établissement de l'Albanie comme puissance autonome.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LANGUES VIVANTES PAR L'ABBE HENRI JASMIN

Mardi, ITALIEN: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles: "Que tempo fa?" (Sarrubbi), 8.30 h. p.m., grammaire (Mottl), lecture, analyse, comparaison: "Partenza" (Sarrubbi), "Le modèle ciociare" (Il Secolo XX).

Jeu, ESPAGNOL: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles: "Que tempo hace?" (Graefenberg), 8.30 h. p.m., grammaire (Ruppert), lecture, analyse, comparaison: "Los Puritanos" (Valdés).

Samedi, ALLEMAND: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles:

MERE!

Libérez les intestins de l'enfant avec le «Sirop de figues de Californie»

Les Tomates VICTORIA

sont délicieuses et savoureuses

En vente chez votre épicier

LAPORTE & MARTIN

MONTREAL Limitée OTTAWA

ANTIKOR-LAURENCE

CURE RADICALE DES GONNÉES, STYCHES, SONS D'UR

EN VENTE PARTOUT 25¢

FRANC PAR LA POSTE

A.J. LAURENCE, MONTREAL

ARÔME — Le charme du THÉ "SALADA"

est dans son arôme riche et délicat. Il ne varie jamais. Tous les épiceries vendent du "Salada" en paquets métalliques scellés, seulement.

me soit-elle, sera reçue avec reconnaissance par les religieux qui administrent l'Oeuvre de la Crèche; et la directrice se fera un devoir de faire publier les noms de tous les donateurs, afin de donner à chacun l'assurance que son offrande est parvenue heureusement à destination.

Adresse: St-Saint-Elphège, S. M., directrice de l'Oeuvre de la Crèche, 470, rue Dorchester-est, Montréal, Canada. (Communiqué)

ILY A DIX ANS

Le Devoir du 5 décembre 1922

Après le débat, premier-Montreal de M. Omer Héroux sur la question de l'instruction obligatoire qui a été discutée à l'Assemblée législative.

M. William Chapman publie les *Fleurs de gloire*.

M. Adolphe Rivard est élu président de la Société du parler français.

M. Arthur Laurendeau analyse Louise, opéra de Charpentier.

La Turquie a préparé un projet de loi pour l'établissement de l'Albanie comme puissance autonome.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LANGUES VIVANTES PAR L'ABBE HENRI JASMIN

Mardi, ITALIEN: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles: "Que tempo fa?" (Sarrubbi), 8.30 h. p.m., grammaire (Mottl), lecture, analyse, comparaison: "Partenza" (Sarrubbi), "Le modèle ciociare" (Il Secolo XX).

Jeu, ESPAGNOL: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles: "Que tempo hace?" (Graefenberg), 8.30 h. p.m., grammaire (Ruppert), lecture, analyse, comparaison: "Los Puritanos" (Valdés).

Samedi, ALLEMAND: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles:

MERE!

Libérez les intestins de l'enfant avec le «Sirop de figues de Californie»

Les Tomates VICTORIA

sont délicieuses et savoureuses

En vente chez votre épicier

LAPORTE & MARTIN

MONTREAL Limitée OTTAWA

ANTIKOR-LAURENCE

CURE RADICALE DES GONNÉES, STYCHES, SONS D'UR

EN VENTE PARTOUT 25¢

FRANC PAR LA POSTE

A.J. LAURENCE, MONTREAL

VIN BOURDOU

Le Plus délicieux des Vins Toniques

EN VENTE PARTOUT

ARÔME — Le charme du THÉ "SALADA"

est dans son arôme riche et délicat. Il ne varie jamais. Tous les épiceries vendent du "Salada" en paquets métalliques scellés, seulement.

ILY A DIX ANS

Le Devoir du 5 décembre 1922

Après le débat, premier-Montreal de M. Omer Héroux sur la question de l'instruction obligatoire qui a été discutée à l'Assemblée législative.

M. William Chapman publie les *Fleurs de gloire*.

M. Adolphe Rivard est élu président de la Société du parler français.

M. Arthur Laurendeau analyse Louise, opéra de Charpentier.

La Turquie a préparé un projet de loi pour l'établissement de l'Albanie comme puissance autonome.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

LANGUES VIVANTES PAR L'ABBE HENRI JASMIN

Mardi, ITALIEN: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles: "Que tempo fa?" (Sarrubbi), 8.30 h. p.m., grammaire (Mottl), lecture, analyse, comparaison: "Partenza" (Sarrubbi), "Le modèle ciociare" (Il Secolo XX).

Jeu, ESPAGNOL: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles: "Que tempo hace?" (Graefenberg), 8.30 h. p.m., grammaire (Ruppert), lecture, analyse, comparaison: "Los Puritanos" (Valdés).

Samedi, ALLEMAND: 8 h. p.m., conversation, locutions usuelles:

MERE!

Libérez les intestins de l'enfant avec le «Sirop de figues de Californie»

Les Tomates VICTORIA

sont délicieuses et savoureuses

En vente chez votre épicier

LAPORTE & MARTIN

MONTREAL Limitée OTTAWA

ANTIKOR-LAURENCE

CURE RADICALE DES GONNÉES, STYCHES, SONS D'UR

EN VENTE PARTOUT 25¢

FRANC PAR LA POSTE

A.J. LAURENCE, MONTREAL

GOODWIN

Une superbe collection de MOUCHOIRS chez GOODWIN

Des milliers et des milliers de mouchoirs à la blancheur neigeuse ou aux couleurs délicates — ornés de dentelle et motifs brodés d'une beauté jamais vue jusqu'à présent. Pouvez-vous le croire! un choix de mille dessins différents! et de plus, l'avantage des prix Goodwin.

A .15 chacun — 100 dessins — broderie en blanc et couleurs sur batiste.

2 pour .35 — 50 dessins — batiste brodée en blanc et couleurs.

25 chacun — 100 dessins — en toile, linon ou mousseline blanche et linon de couleurs, — avec broderie en blanc et couleurs, et applications dans les coins.

30 chacun — 50 dessins — mousseline suisse ou batiste brodée en blanc et couleurs et imitation de broderie arménienne.

35 chacun — 50 dessins — motifs et enroulements dans les coins — brins tirés — en blanc et couleurs.

45 chacun — 30 dessins — mousseline avec dentelle autour — bordures blanches ou de couleurs — mouchoirs de couleur avec bordure et coins en broderie de Venise — jolis effets Pompadour.

50 chacun — 20 dessins — mousseline suisse avec bordure et coins genre Venise.

75 chacun — 10 dessins — broderie arménienne sur toile.

A .65, .75, .85, .95 jusqu'à 1.50, nous avons un joli assortiment de mouchoirs de toile venant d'une des plus grandes fabriques irlandaises.

Et maintenant les ravissants mouchoirs ornés de dentelle —

A 3 pour 1.00 — mousseline suisse avec bordure et coins en Venise.

45 chacun — garniture plus épaisse.

50 chacun — avec dentelle maitaise et Venise.

60 chacun — ornés de dentelle de Venise et Duchesse, les uns avec coins brodés.

65 et 75 chacun — ornés de dentelle Duchesse avec panneaux dans les coins.

85 chacun — ornés de dentelle de Bruges, Duchesse et Hornton.

95 chacun — en toile, bordure et coins de Venise.

1.15 chacun — en toile avec dentelle filet, Duchesse et Princesse.

1.25, 1.45 et 1.65 chacun — en toile, avec coins en filet, Duchesse et Princesse.

Et encore les milliers de mouchoirs en boîtes impossibles à décrire tant la variété en est étendue.

Un spécial Goodwin — boîtes de 3 mouchoirs brodés en couleurs à .50.

Boîtes de —

3 pour .60	3 pour .95	6 pour 1.30
3 pour .70	4 pour .95	3 pour 1.35
2 pour .70	4 pour 1.00	3 pour 1.45
2 pour .85	3 pour 1.00	4 pour 1.45
3 pour .85	2 pour 1.00	3 pour 1.50
4 pour .85	3 pour 1.10	3 pour 1.55
2 pour .90	2 pour 1.15	3 pour 1.95
2 pour .95	3 pour 1.25	3 pour 2.50
	4 pour 1.30	

Au rez-de-chaussée chez Goodwin

UNE AVENTURE CHEZ LA FAMILLE "TEDDY"

"Quelqu'un a mangé ma bouillie!" dit bébé "Teddy". Alors papa "Teddy" se mit à gronder et maman "Teddy" dit "Grrr!" ce qui veut dire: "Oh! si je l'attrape!" Puis ils montèrent l'escalier le plus doucement qu'ils purent pour ne pas faire de bruit, et — qu'en pensez-vous? — dans le petit lit de cuivre de bébé "Teddy" ils virent Fleur-de-Neige, la gentille poupée, qui dormait profondément. Papa "Teddy" se mit de nouveau à gronder. "Ne la mange pas, hein, papa!" dit bébé "Teddy". Ainsi Fleur-de-Neige resta avec eux et leur montra à parler français et à jouer aux dames. Tout cela est arrivé à la "Ville des Jouets" chez Goodwin. Etes-vous allés à la "Ville des Jouets" voir les merveilleuses poupées et les magnifiques jouets de toutes sortes? Au troisième chez Goodwin.

Goodwin's LIMITED

Ce journal est imprimé au no 45, rue Saint-Vincent, Montréal, par l'IMPRIMERIE POPULAIRE (à responsabilité limitée), Jon-J. Bouchard, gérant.

COMMERCE ET FINANCE

LES PRODUITS DE LA FERME

La Coopérative centrale des agriculteurs de Québec nous communique les notes suivantes sur l'état du marché pour quelques produits de la ferme au cours de la semaine dernière :

Beurre

Le marché au beurre a été très actif durant les premiers jours de la semaine. Quelques ventes de quantités importantes ont été faites pour le marché américain, ce qui a largement contribué à améliorer la situation de notre marché. Les détaillants locaux ont fait aussi des achats en prévision de la hausse et ils ont par là absorbé presque tous les arrivages de beurre frais. A la fin de la semaine, les transactions ont été moins nombreuses, mais le marché s'est tout de même maintenu ferme et aucune baisse de prix ne s'est produite.

Fromage

Nous avons eu encore cette semaine un marché assez tranquille. Les acheteurs anglais n'ont pas voulu opérer pour les fromages de septembre et d'octobre aux prix actuels. Les détenteurs locaux maintiennent leurs prix et paraissent confiants qu'ils les obtiendront plus tard, étant donnée la faible quantité en entrepôt, telle que le démontrent les statistiques compilées au 1er décembre. Les arrivages de fromage de fabrication récente, qui sont plutôt de qualité inférieure, n'ont pu trouver preneur qu'à une forte réduction de prix.

Oeufs

Le marché aux oeufs s'est maintenu ferme toute la semaine. Le rapport des oeufs en entrepôt au 1er décembre accuse une forte réduction sur les quantités en entrepôt au 1er novembre. On ne prévoit aucun changement dans les prix pour quelques semaines au moins. Les oeufs sont toujours très rares et les prix se maintiennent fermes.

Sucre et Sirop d'Erable

Peu de transactions à rapporter sur ce marché. On demande \$2.50 pour le sirop de belle qualité et de 22 à 23 sous pour le sucre. La quantité disponible est très limitée.

Miel

Nous avons eu, cette semaine, un marché un peu plus actif. Quelques demandes ont été faites par le marché américain, mais étant donnée la grande quantité disponible, on ne prévoit aucun changement dans les prix.

Fèves et Pois

Le marché aux fèves paraît avoir arrêté sa marche ascendante. Quelques offres de fèves d'Ontario ont été offertes cette semaine, au prix de 83.25 livrés à Montréal. Il était impossible de s'en procurer la semaine dernière ce qui indique que les producteurs paraissent maintenant disposés à faire plus belle figure. On offre aussi des fèves autrichiennes pour livraison future, ce qui indique que notre marché sera tout à fait bien approvisionné soit de fèves canadiennes, soit de fèves importées. On rapporte que la demande est active et de la part des détaillants locaux et de ceux des campagnes.

Les pois sont aussi plus libéralement offerts, quelques chars de pois d'Ontario ont été offerts au prix de 82.75 le minot, livrés à Montréal. Les pois de qualité inférieurs sont difficiles à vendre.

La livre sterling

Cours du change sterling à New-York et à Montréal.
Livres sterling à New-York :
Papier à 60 jours... 449 1/2
Papier à 90 jours... 453 1/2
Par câble 5-marin... 454 1/2
Cours du change new-yorkais à Montréal... 1.32 escom.
Le franc... 698 699

LES MINES

(Cours de Montréal)

BRYANT BROTHERS

	Offre	Dem.
Algonquin...	3	8
Apex...	3	3 1/2
Argonaut...	52	56
Atlas...	10	12 1/2
Baldwin...	4	4 1/4
Beaver Cons...	28	24
Buckingham...	20	24
Castle Threthway...	24	25
Chaput Hughes...	6	10
Clifton...	44	46
Coniagas...	1.60	1.85
Crown Reserve...	28	29
Davidson Cons...	22 1/2	23 1/2
Dome Mines...	42.50	45.00
Dominion Kirk...	3	4
Gold Reef...	2 1/4	2 1/2
Gold Dale...	37	41
Hattie...	25 1/4	26
Hollinger...	11.55	11.60
Huntin Kirk...	8	9
Keora...	8	9
Kirkland Lake...	36	40
Lake Shore...	2.86	2.88
Le Rose...	22	24
McIntyre...	17.60	17.75
Moneta...	11 1/2	12 1/2
McKinley...	18	20
Nipissing...	5.90	6.10
Newray...	24	24 1/2
Opbir...	1	2
Peterson Lake...	9 1/2	12
Pure Crown...	18 1/2	20
Preston E. Dome...	9 1/2	9 3/4
Schumacher...	42	43
Temiskaming...	31	33
Teck Hughes...	84	85
Thompson Krist...	3 1/4	3 3/4
Vipond Cons...	55	59
Wapiti...	10	11
Wendake...	6	8
West Tree...	9 1/2	10
West Dome Lake...	29	32
Wright Hargraves...	3.00	3.30

L'ÉMISSION DE LA MAISON DUPUIS FRÈRES

Le lancement de l'émission d'actions privilégiées 8% de la maison Dupuis Frères (limitée) est un événement financier qui aura sans doute une portée considérable sur l'histoire économique du Canada français.

La maison Dupuis, fondée en 1868, et aujourd'hui une des plus anciennes de la province de Québec. Comme tous les établissements canadiens-français, elle a débuté sans capitaux ou à peu près. Déduction faite du capital-actions ordinaires, qui représente une accumulation de bénéfices, la compagnie n'a que \$1,737,829.38 de passif, pour un actif total de plus de \$4,200,000. Elle a réalisé l'année dernière (1921), malgré la baisse des prix, un chiffre de ventes de \$4,059,123, en augmentation de \$330,005 sur l'année 1920, pourtant exceptionnelle. A l'heure actuelle, d'après une déclaration de son président, M. Narcisse Dupuis, elle a en entrepôt pour \$300,000 de marchandises étiquetées, prêtes à vendre, mais qu'elle ne peut écouler, faute d'espace. Ces chiffres montrent à quel développement elle pourrait atteindre avec des capitaux supplémentaires. Elle a jugé avec raison que sa réputation lui imposait d'entreprendre ses actions privilégiées de sécurité absolues. Le fait que l'émission est placée par la maison Versailles-Viduaire-Boulais (limitée) est pour le public une garantie supplémentaire. Souhaitons succès complet et rapide aux deux maisons intéressées. Si le capitaliste et l'épargnant savent répondre à leur appel, nous aurons bientôt dans le Canada français un établissement capable de garder chez nous les millions qui prennent chaque année, par la voie du commerce postal, le chemin de Toronto.

La faillite Bryant-Isard & Co.

Toronto, 5. — A une assemblée des créanciers de Bryant-Isard & Co., hier, la majorité de ceux-ci ont exprimé leur confiance à l'égard du fiduciaire, M. John L. Thorne. Celui-ci a pris deux poursuites civiles. L'une tend à donner suite à une entente du 11 mai en vertu de laquelle M. Norris-P. Bryant a accepté de payer 50 s. par dollar, le premier septembre, et le reste dans un délai de 5 ans. La deuxième poursuite tend à faire déclarer M. Bryant responsable des dettes de la maison en faillite, dettes qui se chiffrent à \$500,000.

M. Bryant est actuellement sous cautionnement par suite d'accusations qui ont été portées contre lui et deux autres employés de la maison Bryant-Isard & Co. On les accuse d'avoir voulu frauder le public et les créanciers au montant de \$500,000.

Des créanciers de Montréal s'opposent à ce que M. Thorne restait fiduciaire. Leur attitude a changé au cours de l'assemblée et ils ont finalement exprimé toute leur confiance en l'administration du fiduciaire. On a annoncé que M. Norris-P. Bryant, de Montréal, offrait tout son actif pour le bénéfice des créanciers de la maison.

M. James Bain a déclaré que les inspecteurs attendaient avant de se prononcer sur la valeur de l'actif déposé entre les mains du fiduciaire.

M. Thorne a dit qu'un dividende de 20 p.c. ou d'environ \$107,000 avait déjà été payé. Il reste \$17,708 au sujet desquels on n'a encore pris de décision. M. C.H. Isard a remis son actif au fiduciaire.

Bourse de New-York

Cours courants par la maison GEFROTON et Cie, courtiers, 95-ouest, Notre-Dame	Offre	Dem.
Am. Can.	20 1/2	20
Am. Car and P.	18 1/2	18 1/4
Am. Inter Corp.	27 1/2	27 1/4
Am. Locomotive	31 1/2	31
Am. Smelting	52 1/2	51 1/4
Am. Tel. and Tel.	123	122 1/4
Am. Woolen	98 1/2	98
Amuconda Copper	48 1/2	48 1/4
Baldwin Loco	117 1/2	117
Baltimore and Ohio	42	41 1/4
Beckwith Steel (B)	32 1/2	32 1/4
Pacific Canadian	140 1/2	140
Central Leather	34	33 1/4
Chicago Rock	92 1/2	92
Columbia Gas and Elec.	100	99 1/4
Colorado Fuel and Iron	25 1/2	25 1/4
Chino Copper	127 1/2	127
Corn Products	62 1/2	62 1/4
Cruible Steel	13 1/2	13 1/4
General Motors	13 1/2	13 1/4
General Electric	10 1/2	10 1/4
Isle RR.	10 1/2	10 1/4
Inspection Copper	34	33 1/4
Internat. Nickel	14 1/2	14 1/4
Internat. Paper	29 1/2	29 1/4
Midvale Steel	28	27 1/4
Northern Pacific	21 1/2	21 1/4
New-Haven	94 1/2	94 1/4
Pan Amer. Petrol.	40 1/2	40 1/4
Pennsylvania RR.	36 1/2	36 1/4
Reading	70 1/2	70 1/4
Republ. T. and S.	45 1/2	45 1/4
Royal Dutch	31 1/2	31 1/4
Shenandoah Copper	31 1/2	31 1/4
Southern Pacific	87 1/2	87 1/4
Studebaker	124 1/2	124 1/4
Texas Oil	124 1/2	124 1/4
Union Pacific	130 1/2	130 1/4
United Fruit	156	155 1/4
U. S. Indust. Alcohol	69 1/2	69 1/4
U. S. Rubber	30 1/2	30 1/4
U. S. Steel	101 1/2	101 1/4
Westinghouse	58 1/2	58 1/4
Wills-Overland	9 1/2	9 1/4

Cours du change

Cours moyens, le 5 décembre 1922	New-York mêmes taux qu'à
MONTREAL	
Londres, louis	\$4.54
Paris, franc	0.701
Bruxelles, franc	0.647
Rome, lire	0.497
Genève, franc	1.883
Amsterdam, florin	39.58
Madrid peseta	15.51
Berlin, mark	0.002
Stockholm, couronne	2.700
Christiana, couronne	1.860
Copenhague, couronne	2.005
Vienne, couronne	0.00014
Buenos Ayres, milreis	1.164
New-York, dollar	1.00
Chine, Hong-Kong	62.3, 54.10 54.10

LA MAISON DUPUIS FRÈRES

(Suite de la troisième page.)

M. HENRI BOURASSA

Le directeur du Devoir remercie d'abord M. Dupuis d'avoir si bien délimité son rôle. « Je suis ici, dit-il, à titre d'hôte et d'ami personnel de M. Narcisse Dupuis et aussi à titre de modeste actionnaire de la maison Dupuis, modeste parce que les différents sorts de métiers que j'ai exercés depuis trente ans ne m'ont pas permis de l'être autrement. Pourquoi je suis ici et pourquoi il me semble que beaucoup d'autres Canadiens français, qui ne sont ni financiers, ni industriels ni commerçants, doivent tout de même s'intéresser au développement d'une maison commerciale comme celle de Dupuis Frères, je vais vous le dire tout simplement.

« La raison la plus simple, c'est que je crois qu'en souscrivant l'émission d'actions privilégiées de Dupuis Frères, on fait une bonne affaire. J'ai souscrit moi-même l'an dernier. Il était question alors de me lancer de nouveau dans la politique. Après avoir balancé le pour et le contre j'ai décidé de placer dans les actions Dupuis ce que j'aurais peut-être coté une élection. J'ai l'impression que c'est un bon placement.

« Une autre raison plus forte, en montant dans l'échelle des motifs qui doivent induire nos gens à s'intéresser à la maison Dupuis Frères et aux autres du même genre, dit M. Bourassa, c'est l'exercice du patriotisme en affaires et celui du sens social dans le domaine de l'argent ou dans l'organisation économique des Canadiens français. Petit groupe noyé au milieu d'une civilisation différente, soutenue, celle par une pensée politique très forte, par le nombre, bénéficiant de la force économique la plus puissante des temps modernes, nous avons besoin de réunir toutes nos forces si nous ne voulons pas être écrasés. Si ne faut pas seulement cultiver cette fleur de la civilisation que sont les arts et les lettres, il faut nous appuyer sur quelque chose de solide. L'organisation économique nous a toujours fait défaut. Si nous, Canadiens français, comme les Français de France, avions dans le domaine politique, la dime du patriotisme dont nous faisons preuve sur les champs de bataille, dans l'armée politique, nous pourrions tenir tête aux autres races. L'Anglais après nous avoir vaincus sur les champs de bataille et dans l'armée politique, était en train de nous rouler dans le domaine des affaires.

L'histoire des cent dernières années démontre que toute la tendance économique et sociale est vers la coopération. Il est impossible de tenir des luttes individuelles, sans lier ses forces à ceux qui ont des intérêts similaires. Cette coopération, les autres l'ont établie et souvent dans des buts inavouables. Chez nous dans notre petit coin, il y a beaucoup de forces latentes qui ne prennent pas leur valeur effective parce que ceux qui les détiennent ne savent pas s'en servir. Nous avons progressé mais pas le quart de ce qui était possible si nous avions eu l'esprit de coopération dans le domaine financier, industriel, commercial et économique.

M. Bourassa rappelle combien autrefois ceux des nôtres qui avaient réussi à monter au deuxième échelon dans l'ordre social s'efforçaient d'encourager le commerce anglais parce que c'était chic. Il rappelle que le premier établissement Dupuis ne faisait pas autre chose que d'alimenter le faubourg québécois. Nos familles bourgeoises allaient dans l'ouest. Il a d'abord fallu créer l'idée dans la population canadienne-française de Mont-

réal qu'il y avait avantage pour nous à ne faire nos achats que dans des magasins fondés par des Canadiens français; puis une fois cette idée admise, il a fallu créer l'habitude.

Une troisième raison que donne M. Bourassa de son encouragement à la maison Dupuis, c'est que M. Narcisse Dupuis a été un des premiers à comprendre que s'il profitait de ce changement de mentalité chez ses compatriotes, il devait en retour quelque chose à sa race. M. Dupuis est resté dans le quartier Est et il a rendu, dans la mesure de ses forces, à ses compatriotes ce qu'il en avait reçu. Quand les œuvres nationales, quand les organes de ces œuvres qui ont développé ce sentiment ont souffert, M. Dupuis a compris que, tout en faisant de bonnes affaires dans son magasin, il avait le devoir et qu'aujourd'hui il lui commandait d'aider l'œuvre et ses organes. Une des principales raisons pour lesquelles j'ai souscrit à l'émission Dupuis, dit M. Bourassa, c'est que j'ai vu à la tête de cette maison un grand sentiment national.

Une autre raison encore, c'est, dit-il, que j'ai constaté que dans cette maison le président et les principaux fonctionnaires avaient le sens social chrétien, chose si rare, si rare en Amérique surtout. De même que le capital anglo-saxon était en train de nous exploiter du domaine des grandes affaires, de même le travail anglo-saxon coordonnait ses forces dans la sorte que le travail canadien français devenait l'esclave en sous-ordre du travail anglo-saxon, lui-même esclave du capital sans religion. Quand des gens ont travaillé à organiser la classe ouvrière en syndicats professionnels religieux, ils ont rencontré bien des obstacles dont le principal a été l'aveuglement des patrons canadiens. L'un des premiers dans le grand commerce à Montréal qui ait compris la pensée féconde et pacifiante à la base de cette coalition ouvrière, a été M. Narcisse Dupuis qui a favorisé dans ses magasins l'organisation des syndicats catholiques et nationaux.

Je laisse aux autres, dit en terminant M. Bourassa, de vous exposer le côté financier de l'affaire. En constatant le succès de la maison Dupuis, admettons qu'après tout, ça n'est pas une si mauvaise affaire.

que de mettre un peu de patriotisme, un peu de sens chrétien, un peu de sens humain dans les affaires. Et comme conclusion pratique, M. Bourassa annonce que, n'ayant pas d'élection à faire et devant toucher prochainement une police d'assurance, il souscrit d'avance cette somme à l'émission Dupuis.

LES AUTRES ORATEURS

Le manque d'espace nous oblige à ne faire que mentionner les autres orateurs: MM. Hector Bender, vice-président de la maison Versailles, Viduaire, Boulais; A.-J. Dugal, gérant général de la maison Dupuis; A.-L. Caron, Armand Dupuis et Olivier Asselin.

Emile BENOIST.

Cotations hors-liste

Saguenay Pulp: 1 à 1 1/4.
Saguenay prf.: 1 1/4 acheteur.
New-Horizon—50 à 55c; ventes, 25 à 50c.
S.A.P.P.—75c à 1 1/4.
Dryden Pulp: 14 acheteur; ventes, 500 à 14.
Laurentide Power: 93 1/4 vendeur.
Manitoba Power: 17 1/2 vendeur.
Argonaut Gold: 54c à 55c; 500 à 54c; 300 à 53c.
Hollinger Gold: 11 50 acheteur.
British Controlled Oil: 1 1/4 à 2 1/4.
Cosgrave Breweries: 7 vendeur.

A Wall Street

New-York, 5. (10 h. 30.) — Les prix en ouverture de Bourse, ce matin, ont été ternes et irréguliers, la plupart des spéculateurs prenant une attitude d'hésitation dans les premières transactions. L'attente des spéculateurs qui escomptaient que le conseil d'administration du Studebaker se prononcerait sur le maintien du taux de dividende de 10 pour cent et déclarerait un dividende de 25 pour cent sur les valeurs à leur assemblée d'aujourd'hui s'est répétée dans la puissance manifestée par ce stock. La première vente s'est élevée à 3,500 actions avec un gain de 2 points 1-4.

Le Sterling Products a monté de 2 points 3-4, atteignant un nouveau haut pour l'année; le Continental Can a égalé ses anciens hauts par un gain de 2 points 1-4. Le Cluett Peabody s'est haussé de 2 points. De la faiblesse parut chez certaines sections de la liste, lors de la vente des actions ferroviaires peu cotées. L' Erie de première et de seconde préférence ont baissé chacun d'un point.

Le Woolworth a cédé de 4 points

1-2 et l'United States Alcohol, de 2 points. Les pétroles ont aussi été enclins à la lourdeur; le Standard Oil of New-Jersey tombant de 1 point 1-2 et la California Petroleum de 1 point. Le Lorillard et le Tobacco Products A, ont également été faibles.

Les changes étrangers ont débuté avec irrégularité.

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDE D'EMPLOI : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
DEMANDES D'ELEVÉS : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire.
TOUTES LES AUTRES DEMANDES : — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
CHAMBRES A LOUER : — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire.
TROUVE : — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
PERDU : — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
RENDRE : — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire.
AVIS LEGAUX : — 15 sous la ligne agée. NAISSANCES, DECES, MESSES : — 60 sous par insertion.
REVENDEMENT : — 50 sous.
CARNET MONDAIN, NOTES PERSONNELLES, ETC. : — \$1.00 par insertion.

AUTOMOBILES

CHAUFFEURS MECANICIENS demandés. Suivez les cours, jour ou soir. Licence assurée. Position assurée. Prêt à l'usage. S'adresser: Sadi, Colombe, 700, Saint-Jacques. Tél.: Est 4344.

COLLEGE DE BARBIERS

Voulez-vous occuper une excellente position, avec le plus haut salaire payé? Quelques semaines d'apprentissage suffisent. Système moderne. Position assurée, pourcentage payé en apprenant. S'adresser: Moler Barber College, 62, St-Laurent.

ETUDE A VENDRE

Etude légale à vendre dans une ville prospère de l'Alberta. Forte population canadienne-française. S'adresser à E. Beveridge, drawer D2, Pincher Creek, Alberta.

OEufs ET VOLAILLES

Bargains exceptionnels cette semaine — 4 poulets et un cochet Leghorn blanc de commencement de mai, \$15.00.—Pondron et hiver. Six poules Campine dorées, \$12.00.—Six poules de choix et un cochet mouth Perdur, extra beau, \$15.00.—Deux poules d'un an et le cochet de l'année, rouges et blancs, \$10.00.—Deux poules de la race Rhode Island Rock Barre et blanc. Orpington Falve-Anconas. Campine. Leghorn blanc et brun. Six poules Espagnoles Faisans du double—Canada Muscovy Blanc, bleu et foncé à \$15.00, le trio canaris absolument parfait. Le plus gros canard connu, 10 belles jolies Wyandotte blanches, prêtes à pondre et le cochet, \$25.00.—Cartes postales en couleurs naturelles, 10 sous pièce. Collection de 12, \$1.00.—à partir de \$1.50. 28 de 28 gravures des races de volailles les plus avantageusement connues au pays, 25 sous par poste. 120 gravures de volailles et incluez toutes les ombres pour réponse vite et assurée.—La Ferme Avicole Yamaska, Saint-Hyacinthe, Qué.

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

HORAIRE DU SERVICE SUBURBAIN POUR 1922

LACHINE
De la Côte St-Paul de
10 minutes à partir de 5.05 a.m.
De la Place d'Armes (Bureau de poste), service de
10 minutes de 5.40 a.m. à 8.00 a.m.
20 minutes de 8.00 a.m. à 4.20 p.m.
10 minutes de 4.20 p.m. à 7.00 p.m.
20 minutes de 7.00 p.m. à 8.30 a.m.
40 minutes de 12.00 a.m. à 12.40 a.m.
Dernier tramway pour Lachine à 12.40 a.m.
De Lachine (Stoney Point), service de
10 minutes de 5.00 a.m. à 8.30 a.m.
20 minutes de 8.30 a.m. à 4.30 p.m.
10 minutes de 4.30 p.m. à 7.30 p.m.
20 minutes de 7.30 p.m. à 1.30 a.m.
40 minutes de 12.50 a.m. à 1.30 a.m.
Dernier tramway de Lachine à 1.30 a.m.
BORDEAUX — MONTREAL-NORD
de Bordeaux:
10 minutes de 5.50 a.m. à 9.37 a.m.
15 minutes de 9.37 a.m. à 4.50 p.m.
10 minutes de 4.50 p.m. à 8.00 p.m.
15 minutes de 8.00 p.m. à 12.22 a.m.
Dernier char de Bordeaux à 12.22 a.m.
De Montréal-Nord:
10 minutes de 5.45 a.m. à 8.45 a.m.
15 minutes de 8.45 a.m. à 4.45 p.m.
10 minutes de 4.45 p.m. à 8.15 p.m.
15 minutes de 8.15 p.m. à 12.00 (minuit)
A Abandonné seulement:
15 minutes de 11.30 a.m. à 12.30 a.m.
20 minutes de 12.30 a.m. à 12.50 a.m.
30 minutes de 12.50 a.m. à 1.20 a.m.
Dernier tramway de Montréal-Nord à 1.20 a.m.

ST-LAURENT ET CARTIERVILLE
Des avenues Mont-Royal et du Parc, service de
15 minutes de 5.00 a.m. à 5.45 a.m.
10 minutes de 5.45 a.m. à 4.45 p.m.
15 minutes de 7.45 a.m. à 4.15 p.m.
10 minutes de 4.15 p.m. à 6.45 p.m.
15 minutes de 6.45 p.m. à 9.00 p.m.
30 minutes de 9.00 p.m. à 1.00 a.m.
Dernier tramway pour Cartierville, 1.00 a.m.

De Cartierville, service de
15 minutes de 5.00 a.m. à 6.30 a.m.
10 minutes de 6.30 a.m. à 8.30 a.m.
15 minutes de 8.30 a.m. à 5.00 p.m.
10 minutes de 5.00 p.m. à 9.00 p.m.
15 minutes de 7.30 p.m. à 9.45 p.m.
30 minutes de 9.45 p.m. à 1.45 a.m.
Dernier tramway de Cartierville, 1.45 a.m.

BOUT DE L'ILE
DE LASALLE ET NOTRE-DAME
60 minutes de 5.00 a.m. à 12.00 minuit
DU BOUT DE L'ILE
60 minutes de 6.00 a.m. à 1.00 a.m.

TETRAULTVILLE
De Lasalle et Notre-Dame:
15 minutes de 5.00 a.m. à 9.00 a.m.
30 minutes de 9.00 a.m. à 3.00 p.m.
15 minutes de 3.00 p.m. à 9.00 p.m.
30 minutes de 7.00 p.m. à 12.00 (minuit)
POINTE-AUX-TREMELLES (par Notre-Dame)
De la rue Notre-Dame et Jère avenue, service de
15 minutes de 5.00 a.m. à 4.00 p.m.
15 minutes de 4.00 p.m. à 6.45 p.m.
15 minutes de 6.45 p.m. à 7.30 p.m.
20 minutes de 7.30 p.m. à 12.10 a.m.
30 minutes de 12.10 a.m. à 1.40 a.m.
Dernier tramway pour Pointe-aux-Tremelles à 1.40 a.m.

Dernier tramway de la Pointe-aux-Tremelles à 2.10 a.m.
De 7.00 a.m. à 8.45 a.m. et de 5.15 à 6.15 a.m. — tramways supplémentaires à la Place d'Armes et de la Place d'Armes.

REMETS D'INVENTION
En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratuitement. MARION & CAMERON

Province de Québec, District de Montréal COTTE SUPÉRIEURE No 1047
Dame JOSEPHINE LEBEL, épouse commune en biens de Cyrille Cantin, courtier de Longueuil, district de Montréal, demanderesse, vs ledit CYRILLE CANTIN, défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le 20ème jour de novembre.
DORAIS, DORAIS & WALSH, Procureurs de la demanderesse.
Montréal, le 2 décembre 1922.

Dans les Cigares WHITE OWL vous avez la qualité et la valeur 3 pour 25¢

General Cigar Co. Limitée
Contrôle et opéré par
Imperial Tobacco Co. of Canada Limitée

LA CLIENTÈLE DE PLACEMENT

Trouvez dans cette liste de quoi répondre aux

L'aide aux victimes de la conflagration

CORPS PUBLICS, MAISONS D'AFFAIRES ET PARTICULIERS RIVALISENT DE CHARITE A L'ENDROIT DES SINISTRES DE TERREBONNE — DES PROVISIONS EN QUANTITE — SYMPATHIES DE LA VILLE DE MONTREAL.

DERNIERES NOUVELLES EN PAGE 3.

Ainsi que nous le disions hier, nos principales maisons d'affaires, certaines institutions de charité et plusieurs particuliers rivalisent de zèle afin de venir en aide sans retard aux nombreux sinistres de Terrebonne.

L'association des boulangers, nous informe-t-on, a offert d'envoyer tous les jours une charge de pains et des maisons ne cessent d'expédier sur les lieux des camions chargés de provisions de toutes sortes. Rappelons que la ville de Terrebonne est actuellement dans une situation qui ne peut se comparer qu'à celle d'une ville assiégée. Cette situation est pire encore puisque les boulangeries, les boulangeries et la plupart des épiceries de la ville ont été détruites par le feu. Il n'y a qu'une petite boulangerie qui demeure debout et elle est incapable de suffire aux besoins de douze cents personnes sans abri et sans moyens de subsistance.

DESIR DU MAIRE

Ce que le maire de Terrebonne, M. Labelle, demande surtout, c'est que la population de Terrebonne demeure dans cette ville et n'émigre pas, du moins autant que possible. Il veut que la ville se reconstruise dans le plus bref délai et il n'épargne rien, quant à lui personnellement, pour y arriver. Lui-même est complètement ruiné, mais sa perte semble l'affecter moins que celle de ses administrés.

Le comité de secours général formé à Terrebonne s'est rendu auprès du conseil des ministres provinciaux, hier, et a demandé du secours pour rebâtir Terrebonne dans le plus bref délai. On a mentionné une somme d'un demi-million, mais il n'y a encore aucune décision prise par le cabinet.

Lady Gouin est allée à Terrebonne porter des secours en nature et en argent et Mme Athanasie David, épouse du secrétaire provincial doit y aller aujourd'hui pour accomplir la même mission de charité. Ces deux dames s'occupent activement du comité des dames et, en outre du travail qu'elles accomplissent elles-mêmes, elles savent inspirer aux autres l'activité et le dévouement indispensables aux zélatrices d'une œuvre de ce genre.

LES SECOURS

Un membre du comité général de secours déclarait, hier, ce qui suit à propos des secours reçus jusqu'ici:

La spontanéité avec laquelle les premiers secours sont venus est réellement consolante et nous fait croire que nous pourrions sous peu rendre Terrebonne à sa vie normale. Une grande maison de détail nous a donné \$1,000 et la même somme nous a été donnée par un journal français. Je dois dire à ce sujet que l'aide de la presse nous a été prodiguée et que nous comptons encore sur elle. Nous avons besoin de l'appui de tous les journaux, mais il n'en est pas qui ait été choisi pour être le porte-parole du comité ou organiser quoi que ce soit. Le comité a été formé pour agir et non pour se faire guider.

«La compagnie du Pacifique-Canadien, qui avait donné son aide le soir du sinistre, est encore venue à notre secours en offrant le transport gratuit de tous les envois qui pourraient être faits aux sinistres. Il suffit de faire porter les caisses ou les paquets à la gare Vigor ou à la gare du Mile-End en les adressant comme suit: «Comité de Secours, collège St-Louis de Terrebonne». Les envois seront distribués par le comité local qui s'occupe des sinistres.

«Déjà trois maisons de boulangerie ont promis d'envoyer à tour de rôle une quantité suffisante de pain pour les malheureux. Ce sont les maisons J.-A. Brosseau, A.-N. Strachan et Aird. D'autres boulangeries feront des offres semblables d'ici à demain. La maison Gunn-Langlois a envoyé deux pleins camions de provisions de toutes sortes, viande en conserves, œufs, beurre, bacon, etc. On comprend avec quelle reconnaissance ce magnifique don a été reçu par le comité pour qui le problème de nourrir les 1,200 sinistres est assez ardu à résoudre.

«Nous savons déjà que de fortes souscriptions arriveront des maisons financières, industrielles et commerciales de Montréal, de Québec, des Trois-Rivières et de Sherbrooke, mais nous ne sommes pas encore en mesure de les annoncer, nous réservant une liste d'ici à quelques jours. Il est peu de désastres qui aient ému l'opinion publique comme celui-ci et la sympathie de tout le public nous est bien précieuse.

«On nous dit aussi que deux ou trois théâtres de Montréal doivent organiser des soirées au bénéfice des sinistres et il est tout probable que les autres théâtres suivront cet exemple de charité.»

LA ST-VINCENT-DE-PAUL

On nous rapporte que la Société St-Vincent-de-Paul anglaise a envoyé deux autres camions-automobiles pleins de vêtements de toutes sortes. Les œuvres des paroisses suivantes y ont contribué: Sainte-Agnès, St-Antoine, Ste-Anne, école St-Léo, St-Eloi, Ste-Marie, St-Thomas-d'Aquin et St-Michel. Il y avait en tout 500 paquets et trois grandes caisses. On comprend de quelle utilité sont ces vêtements quand on sait que la majeure partie des sinistres se sont saisis à demi-vêtus et qu'il n'y a plus un magasin de nouveautés dans la ville. Ce dont le comité a surtout besoin immédiatement ce sont des couvertures de lits qui manquent absolument.

LE DEBATEMENT

On va commencer incessamment le débatement des décomptes, car il ne reste plus rien qui brûle et ce qui reste des maisons de briques ou de pierre est suffisamment refroidi pour qu'on y puisse travailler. On dit qu'une grande compagnie de construction a offert de reconstruire la ville sans se faire donner d'avances, mais simplement une hypothèque sur les propriétés par elle reconstruites. Cette offre est actuellement étudiée par le comité et sera probablement soumise à une assemblée des citoyens de Terrebonne.

MONTREAL INTERVIENDRA

M. l'échevin Brodeur, en réponse à une interpellation de M. l'échevin Groulx, a déclaré, hier après-midi, au nom du comité exécutif que la ville de Montréal fera à la suite du gouvernement provincial, son devoir pour assister les sinistres de Terrebonne. Le conseil municipal a, d'autre part, sur proposition de M. les échevins Savard et Drummond, adopté la résolution suivante:

«Que les membres de ce conseil ont appris avec un vif regret la nouvelle du désastre qui vient de détruire une partie importante de la ville de Terrebonne; qu'ils sympathisent cordialement avec les autorités municipales de cette ville et les nombreux citoyens qui ont subi des pertes lors de l'incendie du 1er du courant, et qu'ils espèrent que la partie détruite de cette ville prospère renaitra bientôt de ses cendres.»

TROIS PONTS DE PEAGE

LE CONSEIL MUNICIPAL DES TROIS-RIVIERES DEMANDE AU PARLEMENT PROVINCIAL DE LAU A CORDER LE DROIT DE FAIRE PAYER DES DROITS A CEUX QUI PASSENT SUR LES PONTS DU ST-MAURICE.

Les Trois-Rivières, 5 (D.N.C.). — A la demande du gouvernement provincial qui a reconnu le bien fondé des réclamations du conseil municipal des Trois-Rivières, un bill a été rédigé par nos échevins et expédié par livraison spéciale à Québec pour demander à la législature l'autorisation de rétablir les taxes de péage autrefois en vigueur sur les ponts jetés sur la rivière St-Maurice.

Ces taxes de péage existaient avant 1915, mais il fut aboli par une loi spéciale cette année-là. L'entretien et les réparations des ponts demeurent à la charge de la cité.

Les réparations sont devenues urgentes et l'état actuel de ces deux ponts est tel qu'il constitue pratiquement une menace quotidienne à la sécurité des véhicules. Mais le conseil n'a pas actuellement les fonds voulus pour procéder à ces travaux qui coûteront environ \$150,000 d'après les estimés qui ont été faits. C'est pourquoi il a cru devoir demander à la législature l'autorisation de rétablir les taxes de péage qui seront les mêmes que sur le pont de Batiscan.

M. Robichon, maire suppléant, qui a rencontré les membres du cabinet à Québec, leur a expliqué longuement la situation et on lui a suggéré de faire rédiger un bill dans ce sens qui sera probablement présenté à la législature au cours de la présente semaine, comme mesure ministérielle.

Les résidents du district où d'une partie du district seront exemptés de payer pour franchir les deux ponts. Ainsi donc, entre les Trois-Rivières et Québec, sur la route nationale, les automobilistes auront à payer trois fois pour franchir les quatre ponts qui se trouvent sur leur route sur un parcours d'à peine trente milles: Trois-Rivières, Batiscan et Ste-Anne-de-la-Pérade.

Les projets de M. Poincaré

Paris, 5 (S.P.A.). — Le projet de Poincaré pour un règlement définitif de la question des réparations, sera pas présenté, dit-on, à la réunion des premiers ministres à Londres, mais sera tenu secret jusqu'à la conférence de Bruxelles qui ne peut pas avoir lieu maintenant avant la Noël. La nouvelle date suggérée pour cette conférence est le 4 janvier.

M. Poincaré se prépare toutefois à exposer à ceux qui assisteront à la réunion à Londres ce que la France se propose de faire au cas où l'Allemagne se déroberait aux paiements qu'elle doit faire au mois de janvier. Il présentera un programme complet qu'il a élaboré pour une action dans la Ruhr et sur le Rhin. Le premier ministre sera accompagné à Londres par M. de Lasteyrie, le ministre des finances et un groupe d'experts.

HALIFAX ÉLIT UN LIBÉRAL ET LANARK UN CONSERVATEUR

M. Robert Finn obtient près de 2,000 voix de majorité dans Halifax et le Dr Preston remporte une victoire facile sur son adversaire dans le second comté — Le partage des votes.

(Nouvelles de la nuit.)

Halifax, 5 (S.P.A.). — M. Robert W. Finn, libéral, qui a démissionné comme ministre sans portefeuille dans le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour entrer dans l'armée fédérale, a été choisi, hier, comme représentant du comté d'Halifax à la Chambre des communes, avec une majorité de 1,768 voix sur les votes combinés de ses deux adversaires, un libéral indépendant et un ouvrier. Les rapports reçus à minuit, hier soir, indiquent que M. Finn a recueilli 9,017 voix; M. John-J. Power, libéral indépendant, 4,877 et M. James-J. O'Connell, candidat ouvrier, 2,372.

Le vote total donné hier, ne se chiffre qu'à 10,266 bulletins, soit à peu près la moitié de ceux qui avaient été déposés à l'élection générale, l'année dernière. Les listes électorales comprennent environ 55,000 noms.

DANS LANARK

Ottawa, 5 (S.P.A.). — Les rapports reçus hier soir de Lanark, par les chefs conservateurs, donnent au Dr R.-F. Preston, conservateur, une majorité de 1,523 sur son adversaire libéral, M. David Findlay, avec cinq voix à venir.

Le vote des employés de chemin de fer à Smith's Falls, qui était considéré comme un des gros facteurs dans le résultat de l'élection, a fortement contribué à grossir la majorité du Dr Preston ainsi que celui de Carleton Place où demeure

rent les deux candidats.

Il y a dans Lanark 43 bureaux de vote urbains, plus un bureau à Smith's Falls, et sept à Almonte qui tout en étant classés comme ruraux sont considérés pratiquement comme des bureaux urbains. Ces cinquante bureaux de vote ont donné au Dr Preston une majorité de plus de 1,000 voix sur son adversaire. Dans les quatre villes, les majorités conservatrices ont été bien moindres que celle de 1921.

En 1921, Smith's Falls avait donné à M. Stewart 2,089 des 3,038 votes enregistrés, soit une majorité de 949. Hier, Smith's Falls a donné au Dr Preston, d'après les rapports reçus hier soir, une majorité de 578.

Carleton Place, le lieu de résidence des deux candidats, a donné au Dr Preston une majorité de 429 contre 610 pour Stewart en 1921.

La ville de Perth a été le seul centre urbain où la majorité conservatrice a été fortement réduite. Hier soir elle n'était que de 114 contre 1,174 l'année dernière.

Almonte qui avait donné à M. Stewart une majorité de 403 en a donné une hier soir de 211 au Dr Preston.

Les cantons qui, d'après les derniers rapports reçus, hier soir, ont donné des majorités au Dr Preston sont: Bathurst, 47; Beckwith, 86; Drummond, 79; Emsley-nord, 66; Montague, 188; Pakenham, 117; Ramsay, 60; Sherbrooke-sud, 93.

Les concerts

LE VIOLONISTE HEIFETZ

Jascha Heifetz a remporté hier son succès coutumier devant une salle comble avec le programme ordinaire des violonistes disciples d'Auer: une partie composée de musique et une autre de morceaux à l'épave. A la première appartenaient la Sonate de César Franck et le Concerto en sol mineur de Mozart; à la seconde une transcription du Nocturne en ré majeur de Chopin, *Waves at play* de Grasse, deux danses espagnoles de Sarasate, *Souvenir de Moscou* de Wieniawski et des rappels nombreux.

Le choix de la Sonate de Franck était heureux à cause de l'année du centenaire mais Heifetz manque de cette âme subtile qui fait qu'on sent battre le cœur de Franck sous la moindre phrase. Il y a mis une sonorité d'une pureté merveilleuse, claire et froide qui ne s'est trouvée à l'aise que dans le Final dont la forme en canon repose sur la virtuosité.

Dans le Concerto de Mozart, les qualités particulières d'Heifetz ont pu se donner libre carrière: pas d'émotion n'y est requise, mais de la finesse, une grande intelligence et de la délicatesse. Quant au reste, on croira facilement qu'Heifetz a joué ses pièces de virtuosité avec une perfection qui tient du prodige. L'école d'Auer a développé à l'excès ce côté du talent des jeunes gens qui se sont confiés à elle. Ils sont avant tout des virtuoses, le reste vient ensuite; les élèves y ont ajouté leur tempérament spécial. C'est ainsi que Misha Elman pousse l'expression jusqu'à l'exaspération et qu'Heifetz semble n'y attacher qu'une importance secondaire, si même il en ressent aucune. Son jeu y perd en émotivité; il y gagne en netteté. C'est clair, précis, élégant, d'autant plus que de tous ses camarades Heifetz semble avoir suivi avant tout à une qualité de son qui n'appartient qu'à lui.

M. Samuel Chotzinoff accompagnait et il fait plaisir de constater qu'il n'a pas cru devoir, comme tant d'autres, se réduire, dans la Sonate, au rôle d'accompagnateur effacé. Tant de pianistes en effet ne comprennent jamais qu'une sonate est un duo et que même le piano y passe avant le violon. Il en a jugé ainsi et a récompensé par les applaudissements dont une part majeure lui était destinée.

M. Bourdon annonce que M. Paderewski donnera un concert à Montréal, le mercredi, 20 décembre, à 11 heures du soir, au théâtre Loew. Nulle autre salle, ici, n'est assez grande pour contenir la foule qui ira entendre l'illustre artiste, mais combien cela démontre la popularité de l'artiste dont nous souffrons. * * *

LE CENTENAIRE DE CÉSAR FRANCK

La Chorale Brassard a célébré, dimanche soir, le centenaire de César Franck par l'exécution de *Rebecca*, et des 3e, 4e et 8e *Beautés*. Que grâce lui soient rendus pour sa pieuse pensée.

Puis, que beaucoup de centennaires en effet, celui du divin Franck, comme on se plaît si souvent à dire, méritait qu'on le commémorât. C'est que la musique française d'aujourd'hui lui doit d'avoir élargi l'horizon des conceptions harmoniques, et des inventions mélodiques.

Rebecca est une scène biblique dans laquelle on cherchait en vain l'effet dramatique ou la description d'une situation orientale. C'est la poésie fluide, un peu mélancolique qui se dégage des soirs tombants dans la fraîcheur des oasis. C'est le calme et la paix, que peint cette mélodie, cette harmonie, cette couleur orchestrale que Franck a semées à pleines mains sur le poème.

Quand, il y a une couple d'années, la Chorale Brassard avait mis à l'étude les *Beautés* de César Franck, ce fut un peu partout un mouvement d'incrédulité. Les difficultés de cette partition sont telles qu'on doutait que M. Brassard en vint à bout. Le soir où la chorale chanta l'œuvre au Mo-

nument national, il fallut bien reconnaître que cette belle audace était justifiée par l'événement.

La Chorale a repris dimanche soir, le Prologue et trois des *Beautés*, dont la troisième est le *Chœur de la mort* et de la douleur fait l'objet et qui est peut-être la plus belle de toute la partition.

Ce fut une très belle soirée et il est malheureux qu'elle n'ait pas attiré plus de monde. L'exécution a été fort belle, par le style de l'ensemble et le souci du détail. La sonorité des chœurs est moelleuse, et pleine et solide, sans exagération des effets dynamiques. On n'a pas senti non plus les fautes de l'harmonie française rendant ardues les attaques. On voit que M. Brassard n'a ménagé ni son temps ni ses peines et qu'il a traité la partition avec amour. Il ne faudrait pas aller jusqu'à dire que ce fut la perfection, mais on en a assez approché pour qu'on puisse exprimer sa vive satisfaction. Que l'on songe bien que M. Brassard n'a pu faire qu'une seule répétition d'orchestre et les défauts qui pourraient venir de ce côté lui seront pardonnés, parce qu'ils étaient inévitables.

Ceci sera toujours le point faible, tant qu'il sera impossible de compter sur autre chose que des recettes toujours aléatoires. Il n'y a, à cela, que deux remèdes: la formation d'un orchestre d'accompagnement qui toutes les sociétés pourraient engager à tour de rôle, ou la constitution, dans chaque cas, d'un fonds de garantie. La première alternative est, pour le moment du moins, irréalisable. La seconde est au contraire dans l'ordre des choses possibles. Les trois ou quatre sociétés chorales que nous avons comptées en effet chacune son groupe d'administrateurs. Il suffirait que ceux-ci souscrivent au début de chaque saison une somme assez minime individuellement, pour que le directeur pût compter sur au moins deux répétitions pour l'orchestre seul; on s'en tirerait facilement avec \$300, ce qui ne ferait toujours qu'une trentaine de souscripteurs à trouver pour que le fardeau soit mince pour chacun.

Fréd. PELLETIER.

Télégramme en retard

Le juge Ducloux a rejeté hier une action en dommages de John Francis McLean contre la Great North Western Telegraph Company. Le demandeur avait envoyé une dépêche pour l'achat de fruits à Los Angeles. Malheureusement la dépêche n'est arrivée qu'au bout de dix jours dans l'intervalle desquels les prix avaient considérablement augmenté. Le demandeur estimait son préjudice à \$300. La défenderesse a rétorqué qu'elle avait transmis la dépêche le jour même à la Union Western, à Chicago, pour expédition et que les retards étaient dus à cette dernière compagnie. Le juge a abondé dans le sens de la compagnie et a rejeté la poursuite.

Fréd. PELLETIER.

Dernière mesure

Londres, 5 (S.P.A.). — Les télégrammes de Vladivostok disent que le gouvernement de la République d'Extrême-Orient, avant de se livrer au gouvernement de Moscou, a fermé le terminus du chemin de fer oriental chinois à Nikolsk, à l'endroit où il rejoint la ligne principale.

Cette mesure a été adoptée afin que tout le trafic qui se fait sur cette ligne, de et vers Vladivostok, soit placé sous le contrôle de Moscou.

Dorénavant, tout trafic ferroviaire devra faire un long détour par le Nord et ne passera plus sur le territoire chinois.

À la conférence de Washington, les puissances s'étaient réservées certains droits de contrôle sur le chemin de fer de l'Est chinois, celui-là même que la décision du gouverneur de Tchékia vient de condamner à l'innativité.

Pour enrayer un rhume en un jour

Prenez les comprimés laxatifs de BROMO QUININE. La boîte porte la signature de E.-W. GROVE. Assurez-vous que c'est BROMO que l'on vous donne. 30c. Fabrique au Canada.

TELEPHONE EST 3000

Aux Grands Magasins Dupuis

EXPOSITION d'objets d'art

Dans le but de faciliter votre choix d'articles à donner en cadeau pour Noël et le jour de l'an, nous exposons dans une de nos vitrines quelques échantillons d'objets d'art, la plupart importés, que vous pouvez vous procurer à nos magasins à des prix modérés. Vous pouvez examiner dans notre vitrine des bronzes et des marbres de 5.00 à 150.00, des articles d'horlogerie française et suisse, de 15.00 à 90.00, de la porcelaine, des vases et services à fruits en verre de couleur, importés de Tchéco-Slovaquie, des pièces d'argenterie française, anglaise, etc., de verre taillé français de 5.00 à 100.00, des cassolettes, articles pour fumeurs, de la poterie béarnaise, lampes en bronze, en bois, en verre taillé, des services à thé finis brillant ou vieilles argenteries de 25.00 à 250.00, cabinets de coiffure, articles religieux, supports pour livres, nouveautés importées. L'examen de cette vitrine sera pour vous d'un grand intérêt en même temps qu'une source d'idées pour résoudre le problème des cadeaux à donner.



GANTS DE LAINE POUR HOMMES



600 paires de GANTS épais garantis pure laine, pour hommes; nuances gris ou brun; valeur de 1.00 la paire, mercredi.

.69

GANTS de meilleure qualité, 1.25, 1.50, 2.00 jusqu'à

3.50

—Au rez-de-chaussée

Mitaines

MITAINES en laine fine worsted, pour dames et enfants; nuances: marine, gris, rouge, cardinal et blanc; avec long poignet; très belle qualité, la paire, .75

GANTS

GANTS en chevreau français, pour dames; 2 boutons-pression; pointures 5 1/4 à 7 3/4, en noir ou blanc, la paire, 1.00

Pyjamas

pour garçons

PYJAMAS en finette épaisse, pour garçons de 6 à 16 ans; encolure en pointe, brandebourgs de soie

1.69

—Au premier

Pour vos fenêtres



PORTIERES en corde de chenille avec bande en tapisserie de soie; nuances: vert, brun, bleu, rouge, vert; pour porte simple, 6.75

pour porte double, 10.50

MARQUISSETTE de couleur, 36 pouces; appropriée pour rideaux; choix de dessins, la verge, .49

Grands RIDEAUX en marquise finie avec jolie dentelle ou entre-deux; la paire, 4.75

—Au troisième.

COUTEAUX DE TABLE

"LA TROMPETTE"

COUTEAUX DE TABLE

"La Trompette" provenant des établissements français Sabatier Père et Fils; lame d'acier coupant, manche d'ébène, spécial, 3 pour... .90

12 pour... 3.40

40 HACHE-VIAN-DE Rôlman, petites dimensions: 4 couteaux, 1.95

75 HACHE-VIAN-DE, dimensions régulières; 4 couteaux, 1.25

SERINGUES à Glacer et décorer les gâteaux, 6 différents tubes, 1.25

ETES-VOUS MEMBRE DE NOTRE CLUB "BLUE BIRD"

Sinon, devenez-le au plus tôt en achetant une machine à laver électrique Blue Bird à termes faciles, ce qui donne droit à 80 coupons de tirage pour une machine Blue Bird et 15 autres articles électriques. Il se peut que ce soit vous qui la gagniez; nous nous ferons un plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.

Termes: 9.50 comptant; solde en 12 versements mensuels de 14.00 chacun.



CENTRES DE TABLE

GRANDS CENTRES DE TABLE en dentelle Renaissance, forme ronde 45 x 45 pouces; nouveaux dessins, chacun, 1.89

TAIES D'OREILLER

TAIES D'OREILLIERS et DESSUS DE BUREAUX et de CHIFFONNIERS en toile Union à dessins brodés ou à points d'orelets; chacun, .49

—Entresol.

Dupuis Frères

LE MAGASIN DU PEUPLE

A.E. Dupuis, Prés. Eug. Dupuis, Vice-Prés. A.-J. Dupuis, Directeur-Général

200 Saint-Catharine-est, entre Saint-André et Saint-Christophe.

LE BILL DE L'IRLANDE

Chambre des lords lui a fait franchir la dernière étape, hier soir — On accueille favorablement la nomination de Healy — Quelques commentaires.

Londres, 5.—(S.P.A.). — Le vieux conflit entre l'Angleterre et l'Irlande a pris fin hier soir alors que la législature sanctionnant le nouvel accord avec l'Irlande a franchi les derniers stades à la Chambre des lords qui depuis des générations, s'opposait énergiquement à tout compromis avec l'Irlande.

Le bill de la constitution a été adopté par les deux chambres sans amendement et sans même qu'un vote fut pris. Lord Carson dont l'influence a été, en grande partie, la cause de l'échec des négociations de 1914, et qui a été durant toute sa carrière politique un des adversaires les plus irréductibles du Hme Rule, était le seul à combattre cette législation alors même que de traditionnels ennemis du Hme Rule, comme le marquis de Lansdowne et le duc de Devonshire, s'étaient pliés de bonne grâce aux desirs du gouvernement et avaient résolu de donner à l'Irlande l'occasion de prouver sa sincérité dans de nouvelles conditions.

L'OPINION DE DEVONSHIRE

Devonshire a avoué franchement que le court espace de temps durant lequel il avait eu à s'occuper des affaires d'Irlande dans le nouveau gouvernement avait suffi pour le convertir entièrement à l'idée que l'Irlande donnerait la pleine mesure de ses moyens et il a reproché à lord Carson la violence de son discours, susceptible seulement de susciter les esprits et de faire beaucoup de tort.

Il ne reste plus maintenant qu'à donner à cette législation la sanction royale, qui n'est qu'une pure formalité, pour que le nouveau gouvernement irlandais soit prêt à entrer en existence.

LA NOMINATION DE HEALY

La nomination de Timothy Healy comme gouverneur-général de l'Etat Libre, qui sera annoncée officiellement sous peu, est considérée comme un signe favorable. La première mention du nom de M. Healy causa une certaine surprise et de l'incrédulité. Lorsqu'il est question en Angleterre d'un poste de

gouverneur-général, tous les regards se tournent généralement vers un membre du noblesse. On admet maintenant que la nomination de M. Healy constituerait un excellent choix.

En premier lieu, M. Healy, dans toute sa carrière politique, a été un des adversaires les plus acharnés de la liaison avec l'Angleterre et il ne peut en conséquence être soupçonné de sympathiser avec le gouvernement anglais au sujet des idées adverses que celui-ci pourrait entretenir envers l'Irlande. En deuxième lieu, sa nomination relèverait l'Etat Libre à toutes les phases antérieures du conflit pour le Hme Rule, car, en plus d'avoir été une des lumières du mouvement Parnelli, il a été mêlé aux premières escarmouches en raison de sa parenté avec T.D. Sullivan, l'auteur de "Dieu sauve l'Irlande".

De plus, Kevin O'Higgins, ministre de l'Intérieur, qui a été le parrain de la constitution au Dail Eireann, est le neveu de M. Healy et il n'y a aucun doute que ce dernier a mis son intelligence exceptionnelle et ses connaissances légales au service des nouveaux ministres irlandais.

Les préparatifs pour les formalités de l'inauguration du gouvernement et la nomination du sénat irlandais ont été commencés à Dublin, hier, mais il est probable que le sénat ne sera pas définitivement constitué avant la fin de la semaine.

Le Club de l'opposition

"Le Club de l'opposition Provinciale de Sainte-Marie" a fait les élections de ses officiers, dimanche dernier, et le résultat est le suivant:

Président honoraire et patron du club, M. Joseph Dufresne, député de Joliette; vice-président honoraire, A.-A. Ranger; deuxième vice-président honoraire, J.-P. Roux, M.D.; président actif, O.-B. Ranger; premier vice-président, Z. Paquin; deuxième vice-président, L.-R. Bégin; secrétaire, Camélien Houde; secrétaire-conjoint et trésorier, Ant. Brien, notaire; directeurs: J.-A.-W. Dufault, Auguste Gascon, Hermann Julien, Aimé Hotte, Amable Lauzon, J.-E. Giguère, J.-H. Lavallée et Joseph Bécharé.

L'assemblée était fort nombreuse et un enthousiasme de bon aloi n'a cessé de régner. Après quelques mots de